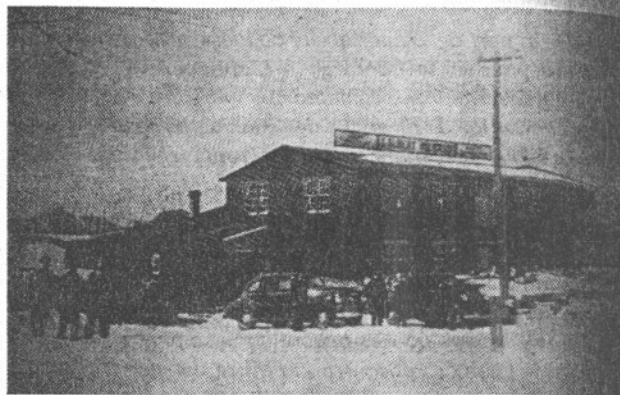


Par ce marché de bois, ils s'obligent et promettent de faire, fournir, livrer à Benjamin Fisher, la quantité de mille cordes de bon bois de pin, pour faire du bardeau, sain loyal et marchand sans aucun noeud. L'écorce et le faux bois "otés" et devra mesurer 2 pieds et 10 pouces de longueur. Le bois sera mesuré et reçu, soit dans les bois où il sera cordé ou au moulin à bardeaux appartenant à G.B. Hall situé dans le 7e rang de Somerset-Sud. Le bois de bardeaux à faire, sera pris sur les lots appartenant à G.B. Hall dans le 4e, 5e, et 6e rang. Le marché est fait pour le prix de 6 chelins courant par corde de bois.

En 1910, M. J. Albert Michaud achetait un moulin à bardeaux, qu'il transformait en moulin à scie pour la préparation du bois. La scierie était située sur St-Nazaire. On y fabriquait des portes et chassis et l'on faisait également la préparation du bois.



La scierie J.A. Michaud sur la rue St-Nazaire.



Peinture représentant le moulin à farine. Toile exécutée par une infirmière de Plessisville au début des années 40.



Chaloupe de N.E. Cormier,  
Et vue d'une partie de l'étang de la Rivière Blanche  
Nessville 1889

Moulin à scie de l'étang de la Rivière Blanche en 1889.

## La Rivière Blanche et les moulins



Les premiers moulins à eaux du canton de Somerset furent construits sur la Rivière Blanche en 1840. Au premier plan, nous apercevons le moulin à farine et à l'arrière le moulin à scie.

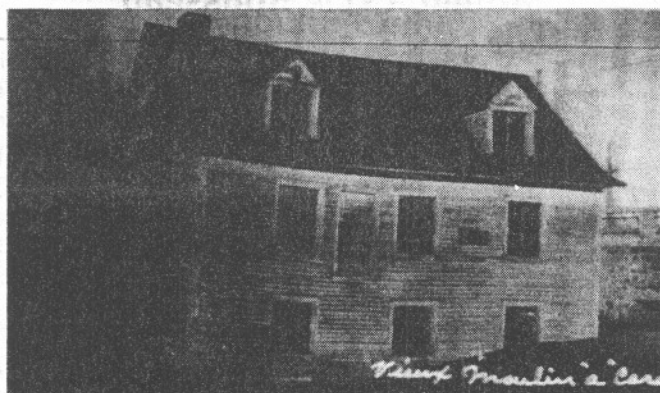


Dans le centre de la photo, nous apercevons la beurrerie (aujourd'hui où est située l'entreprise Renova).

## Les flammes détruisent le moulin à farine

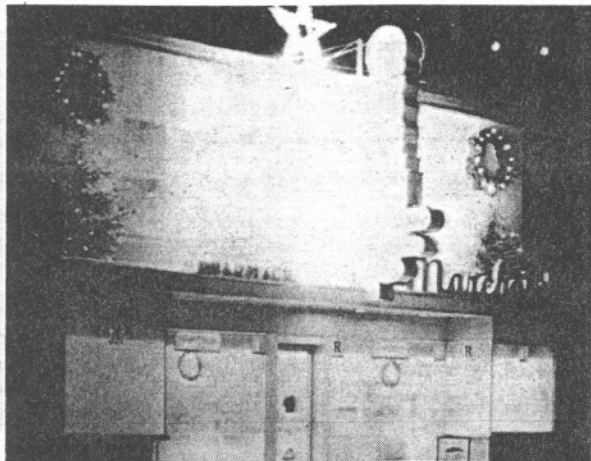


## Moulin à carde



Moulin à carde de la famille Bertrand à l'endroit où se trouve actuellement la pharmacie Demers sur la rue St-Calixte.

(suite)



Autre édifice commercial: la pharmacie Armand Marchand construite sur les fondations du moulin à carder. Aujourd'hui, c'est la pharmacie Demers.



Pharmacie Claude Demers construite sur les fondations du moulin à carder et remplaçant la pharmacie Marchand.

## Le moulin à carder

En 1877, les frères Zéphirin et Godfroy Bertrand arrivaient à Plessisville. Ils achetaient trois moulins dont le moulin à carder.

Au premier étage du moulin à carder, on foule la laine. C'était comme deux marteaux se frappant ensemble, chaque marteau avait la forme d'un escalier.

On mettait de l'eau et du savon.

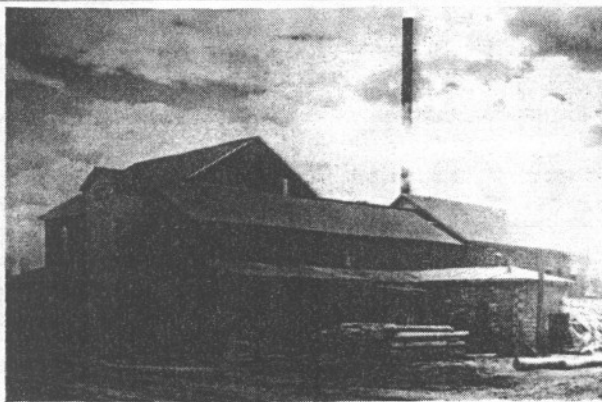
Les marteaux en se frappant, faisaient monter la pièce de tissu à fouler.

Au deuxième étage, il y avait l'échiffoir: une "strappe" amenait la laine brute au contact d'une grande roue (6 pieds environ) avec des dents. La laine échiffée tombait dans une grande boîte de bois. On l'enlevait par une porte et on l'envoyait au contact d'une autre roue, où des dévidoirs (5 ou 6) tournaient en sens contraire, la laine sortait en lanières (en "réglisse") des rouleaux de 1/2" à 3/4" de diamètre.

Le troisième étage servait d'entrepôt pour la laine "brute" ou "travaillée".

L'eau était amenée sous le pont par un gros tuyau de bois cerclé de fer. La roue était elle aussi de bois, cerclée de fer. Mais tout l'engrenage était en fer, quoiqu'au deuxième étage, il y ait des "strappes" de cuir.

## Moulin à scie Rousseau



Moulin à scie Rousseau construit vers 1885.

M. Louis Rousseau vint s'établir à Somerset vers l'année 1838. Au début, il s'installa dans le huitième rang. Quelques années plus tard, M. Rousseau déménagea près de la Rivière Blanche, où il construisit le premier moulin à scie de Somerset. (Plessisville)

Ce moulin n'était pas muni d'une scie circulaire moderne, mais plutôt d'un genre de "godendard" vertical, mécanisé, qui pouvait scier de sept à huit "billots" par jour. Ce moulin, situé près de la rivière, était actionné à l'eau.

Son fils, François, prit la relève et construisit un autre moulin, à l'angle des rues St-Jean et St-Laurent. Celui-ci était muni de scies circulaires.

Il fut l'un de ceux qui contribuèrent grandement à la

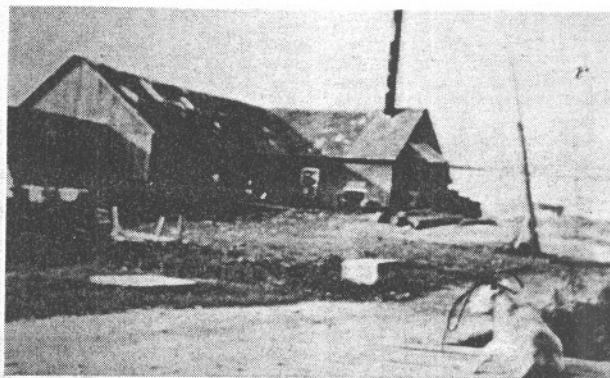
construction de l'église actuelle, en sciant bénévolement le bois qui servit à son érection.

En 1922, M. Lorenzo Rousseau, fils de François, devint à son tour propriétaire du moulin à scie. Celui-ci se trouvant trop près de la rue, il dut le déménager à l'endroit où se trouve actuellement le commerce "Pneus Rousseau".

Plus tard, les fils de Lorenzo: MM. François-Marie, Arsène et Jacques prennent la relève et forment la compagnie "Plessisville Spécialités". Ils fabriquent des meubles distribués à travers tout le Canada.

Après plus de cent ans dans le commerce du bois, la compagnie doit fermer ses portes vers la fin des années 1950.

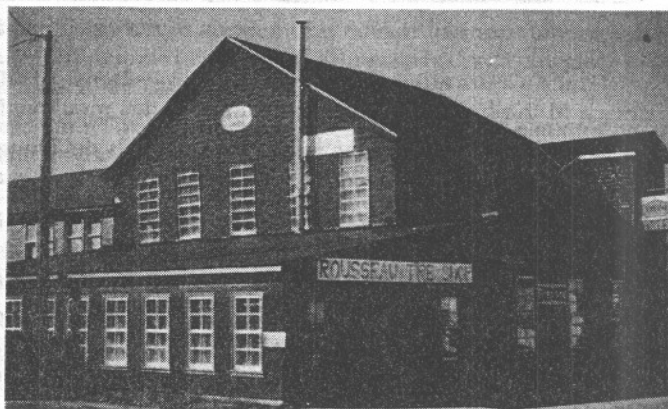
Aujourd'hui, la bâtisse sert d'atelier de service et d'entrepôt à "Pneus Rousseau" dont Denis, descendant de Louis Rousseau, en est le propriétaire.



Moulin à scie Rousseau construit vers 1885.



La scierie Rousseau se transforme en manufacture de meubles. En voici le croquis datant de 1948.



Louis Rousseau a établi son premier moulin à scie, fonctionnant à l'eau, sur la rue des Erables, près de la rivière. À la fin du XIXe siècle, il déménage son moulin à scie, utilisant dorénavant comme énergie une bouilloire (steam), au coin des rues St-Laurent et St-Jean.

## Le moulin Kelly

L'histoire retient ce que les hommes politiques font ou disent et l'histoire simple ne se décrit presque jamais. Il faut abandonner ces mythes pour y retrouver la simplicité de l'homme.

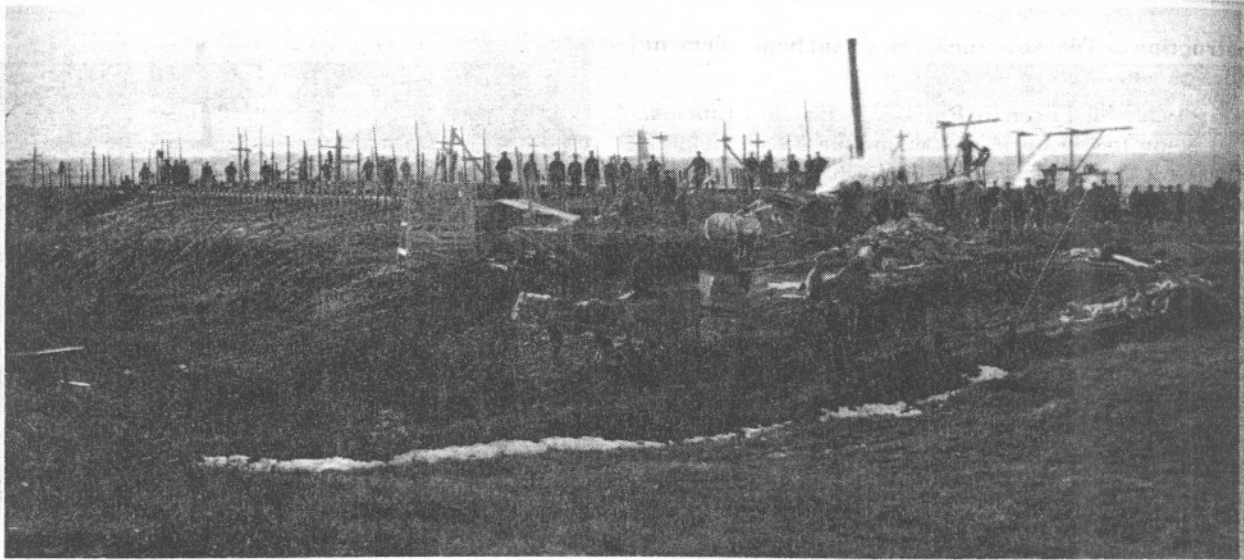
Les Kelly, dont le nom fut donné au septième rang de Plessisville en 1876, font partie de cette race de gens. Traversons l'Atlantique pour retrouver leurs traces. Au début du XIXe siècle, l'Irlande est ravagée par la famine et les persécutions religieuses. Des milliers d'habitants fuient pour aller s'établir dans des pays nouveaux.

Les Kelly, d'origine fort modeste et sans le sou, s'embarquent sur un bateau à voiles. La traversée fut longue et pénible. Ils touchent enfin cette terre promise appelée Canada et s'établissent à Château-Richer, près de Québec.

Thomas Kelly, père, devint alors ouvrier. Il épouse Rosalie Morelle et deux enfants naquirent de cette union: Thomas, fils, et Alphonsine.

Quelques années plus tard, en tant que cultivateur, il vint s'établir d'abord à Stanfold, puis à Somerset.

Dans les années 1850, Georges Benson Hall, marchand de bois et propriétaire de plusieurs moulins à Québec, s'installa dans la région des Bois-Francs, réputée pour la qualité de son bois. Il construisit un moulin à scie et un moulin à farine dans le septième rang (appelé plus tard Kelly).



*Construction au moulin Kelly*

Grâce à leurs affinités politiques, Georges Benson Hall et Thomas Kelly, père, se connaissaient. M. Hall fait appel alors à M. Kelly et le nomme contremaître des moulins. Nous sommes en 1860.

Le 18 mai 1886, Thomas père et Thomas fils deviennent propriétaires de la succession Hall qui comprenait les moulins, la maison, la grange, l'écurie, la ferme, les animaux et 7500 acres de limites de bois.

Chaque année, les chantiers commençaient au début de l'hiver et une moyenne d'un million de pieds de bois étaient coupés. Le chantier employait environ cinquante hommes de Somerset et des paroisses avoisinantes. Les bûcherons logeaient dans un camp à proximité.

À cette époque, il n'était pas question de moyens mécaniques pour la manipulation et le transport du bois. Une quinzaine de chevaux étaient gardés pour tous ces travaux. De la forêt, les billots étaient transportés sur la Rivière Noire. Le printemps venu, ils flottaient jusqu'à leur arrivée à l'intérieur du moulin.

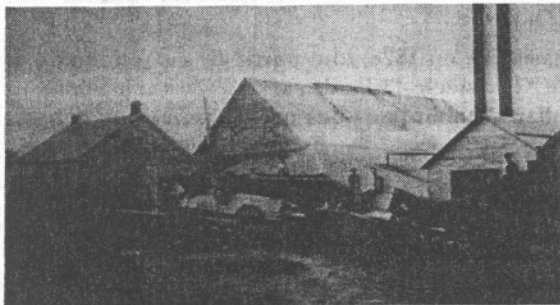
Une exception était faite pour la pruche qui était déposée dans un champ. Avant d'être sciée au moulin, on lui enlevait son écorce qui était découpée en grandes pièces. L'écorce était alors vendue pour le tannage du cuir.

En opération à partir du mois de mai jusqu'à la fin août, le moulin à scie fonctionnait à la vapeur. Le bran de scie descendant du moulin alimentait les feux qui chauffaient les deux grosses bouilloires.

Le bois était transformé en planches, madriers, bardeaux et dormants. Etant à proximité du chemin de fer,



*Les bâtiments à Kelly vers 1910: de gauche à droite, école, maison, moulin, étable, remise à voitures.*



*Photo des moulins à eau de la famille Kelly en juin 1902. Moulin à farine, moulin à scie et probablement à bardeaux.*

une voie d'évitement en facilitait l'expédition jusqu'aux Etats-Unis.

Nous avons peu de détails au sujet du moulin à farine. M. Alexandre Boulanger en fut le meunier. Dans la maison de la famille Kelly, on y trouvait un magasin-général et un bureau de poste. Pour celui-ci, l'ingénieur du train faisait le transfert du courrier par l'échange de deux sacs. Au passage du train, sans en diminuer la vitesse, il décrochait le sac postal qui était retenu au bras mécanique d'un poteau près de la voie ferrée. Au même moment, il projetait à l'extérieur le sac postal qui était en sa possession. Tout cela exigeait une surveillance constante de la part des Kelly et elle se compliquait durant les tempêtes d'hiver.



Photo prise le 2 mars 1939. Une des grosses charges d'épinettes à être amenée à l'étang des Kelly. (2902 pieds)



Convoi de bois au moulin Kelly, sur la rivière près de la maison. Au premier plan, on aperçoit Patrick Kelly. M. Jean-Baptiste Vallée est gérant de l'entreprise. Photo prise en 1908.

L'année 1897 fut très douloureuse pour la famille Kelly. Deux décès surviennent durant un intervalle de deux mois. Le 29 avril, Thomas fils, âgé de 48 ans, succombe à une pneumonie faisant suite à une chute dans l'eau glacée de la Rivière Noire. Le 18 juin, c'est Thomas Kelly père qui meurt subitement.

Quatre ans plus tard, en 1901, Marie Vallée, épouse de feu Thomas Kelly fils, meurt en laissant deux enfants: Patrick (13 ans) et Mary-Ann (11 ans). Jusqu'à leur mariage, ceux-ci demeurent dans la maison paternelle avec leur tante Alphonsine Kelly.

À la suite de ces départs prématurés, l'industrie devint défaillante à cause d'une mauvaise administration. C'est alors qu'un groupe de notables de Somerset, constatant cette situation déplorable, se réunirent et désignèrent comme gérant, M. Jean-Baptiste Vallée, le beau-frère de Thomas fils.

Avec ses qualités d'administrateur, sa compétence et surtout son aide financière, l'industrie reprit la route du succès. Il fut, de plus, un véritable père pour ses neveux, ce qui lui vaut une reconnaissance spéciale de la part de la famille Kelly.

En 1913, M. Patrick Kelly prend la direction de l'entreprise dont M. Jean-Baptiste Vallée est encore le gérant. Ce dernier est remplacé par M. Alphonse Olivier, en 1920. En 1936, le fils de Patrick, Benoît, s'initia au mesurage du bois et aida son père dans ce travail.

Lors d'une sécheresse survenue en septembre 1922, un immense feu détruisit une très grande partie de la forêt. Sans ce désastre, celle-ci aurait toujours été en perpétuel renouvellement. En 1943, après la perte de bois subie par l'incendie, Patrick Kelly se vit dans l'obligation de mettre fin à son commerce.

C'est la fin d'une époque de la vie industrielle de Plessisville.

Rendons hommage à tous ceux qui ont vécu sur ce petit coin de terre du moulin Kelly.



Au moulin Kelly, des billots sur la Rivière Noire. Photo prise en 1908.

## Contrat de marché de bois entre MM. Bourk et Kelly

8 SEPTEMBRE 1865

No. 2 397 Marché de bois entre Uldoric Bourk et autres et Thomas Kelly

Par devant les notaires publics, dans et pour le Bas-Canada, soussignés.

Furent présents Sieurs Uldoric Bourk, Moyse St-Cyr et Téléphore St-Laurent, tous trois cultivateurs, demeurant à Ste-Sophie du township d'Halifax-Nord, comté de Mégantic, lesquels ont, par ces présentes, volontairement fait marché et ont promis et promettent et s'obligent solidairement, sous la renonciation expresse à tous les bénéfices du droit, de faire, fournir et livrer à Monsieur Thomas Kelly, cultivateur et commerçant, demeurant à St-Calixte du township de Somerset-Sud, comté sus dit, à ce, présent et acceptant, la quantité de deux cents cordes de bon bois de pin, propre et convenable pour faire du bon bardeau, sain, loyal et marchand, sans aucun noeud, si ce n'est un couple de noeuds par chaque quartier qui ne seront pas refusés, l'écorce et "l'obèle" ôtée, de deux pieds et dix pouces de longueur et tracé avec une hache avant de la fendre, livrable dans le bois, à la souche où le dit bois sera cordé par les dits Bourk, St-Cyr, St-Laurent, entrepreneurs, non pas d'une manière égale et définitive; mais toute quantité qui pourra se trouver être faite à chaque arbre pour éviter qu'il soit enterré par les neiges, à ne pouvoir le trouver, seulement le tout livrable, comme ci-dessus, d'hui à Noël prochain, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Tout lequel dit bois sera mesuré et reçu par le dit Sieur Thomas Kelly, soit dans le bois où il sera cordé, par les dits entrepreneurs, comme sus dit, ou au moulin à bardeaux appartenant à G.-B. Hall, écuyer, ès qualité, situé dans le septième rang du dit township de Somerset-Sud, où le dit bois devra être charoyé et rendu par le dit Sieur Thomas Kelly, cela devant rester au choix et volonté du dit Sieur Thomas Kelly, c'est-à-dire pour le cordage du dit bois.

Tout lequel dit bois de bardeaux à faire, comme sus dit, par les dits entrepreneurs, sera à prendre par ces derniers, sur les lots de terre qui ne sont pas occupés et appartenant au dit G.-B. Hall, écuyer, ès qualité, situés dans le dit township de Somerset-Sud, et où le dit Sieur Thomas Kelly leur indiquera, et non ailleurs.

Ce présent marché est ainsi fait pour et en considération du prix et somme de six chelins courant, pour chaque corde du dit bois, que le dit Sieur Thomas Kelly promet et s'oblige de faire et bien payer aux dits entrepreneurs ou à leur ordre, à chaque fois qu'une quantité de vingt-cinq à trente cordes du dit bois sera faite, comme sus dit, sur et en déduction du prix total des dites deux cents cordes de bois; les dits entrepreneurs reconnaissent et confessent avoir reçu du dit Sieur Thomas Kelly, la somme de trente piastres (\$30.00) par forme d'avance, tout présentement compté et délivré à vue et présence de Mtre Larue, l'un des notaires soussignés, dont quittance d'autant à compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile irrévocable, chacune en leur demeure sus dite. Auquel lieu. Car ainsi. Promettant. Obligeant.

Fait et passé au village de Plessisville de Somerset, en l'étude du dit Mtre Larue, l'un des notaires soussignés, l'an mil huit cent soixante-cinq, le huit septembre après-midi, sous le numéro deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept.

Et le dit Sieur St-Laurent, l'un des entrepreneurs, a signé avec nous dits notaires, les autres entrepreneurs et le dit Sieur Kelly ont déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, après lecture faite.

Téléphore St-Laurent

X X X

P.H. Larue, N.P.



WESTWARD  
MITUTOYO  
S-K TOOLS  
K-D TOOLS  
CHALLENGER  
BLACK & DECKER

**Normand Demers**  
OUTILS DE PRECISION  
(machiniste)  
ET DE MECANICIENS

Tél.: (819) 362-2243  
385-4423



2450 St-Germain  
PLESSISVILLE, Qué.

819-362-2783



**A. RODRIGUE & FILS INC.**

STRUCTURE D'ACIER  
FER ORNEMENTAL

DENIS RODRIGUE, PRÉS.

1165 DES PENSÉES  
PLESSISVILLE

## Contrat de marché de bois entre MM. Bourk et Kelly

8 SEPTEMBRE 1865

No. 2 397 Marché de bois entre Uldoric Bourk et autres et Thomas Kelly

Par devant les notaires publics, dans et pour le Bas-Canada, soussignés.

Furent présents Sieurs Uldoric Bourk, Moïse St-Cyr et Téléphore St-Laurent, tous trois cultivateurs, demeurant à St-Sophie du township d'Halifax-Nord, comté de Mégantic, lesquels ont, par ces présentes, volontairement fait marché et promis et promettent et s'obligent solidairement, sous la renonciation expresse à tous les bénéfices du droit, de faire, fournir et livrer à Monsieur Thomas Kelly, cultivateur et commerçant, demeurant à St-Calixte du township de Somerset-Sud, comté de St-Jean, dit, à ce, présent et acceptant, la quantité de deux cents cordes de bon bois de pin, propre et convenable pour faire du bois de bardeau, sain, loyal et marchand, sans aucun noeud, si ce n'est un couple de noeuds par chaque quartier qui ne seront pas refusés, l'écorce et "l'obèle" ôtée, de deux pieds et dix pouces de longueur et tracé avec une hache avant de la fendre, livrable dans le bois, à la souche où le dit bois sera cordé par les dits Bourk, St-Cyr, St-Laurent, entrepreneurs, non pas d'une manière égale définitive; mais toute quantité qui pourra se trouver être faite à chaque arbre pour éviter qu'il soit enterré par les neiges, à pouvoir le trouver, seulement le tout livrable, comme ci-dessus, d'hui à Noël prochain, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Tout lequel dit bois sera mesuré et reçu par le dit Sieur Thomas Kelly, soit dans le bois où il sera cordé, par les dits entrepreneurs, comme sus dit, ou au moulin à bardeaux appartenant à G.-B. Hall, écuyer, ès qualité, situé dans le septième rang du township de Somerset-Sud, où le dit bois devra être charoyé et rendu par le dit Sieur Thomas Kelly, cela devant rester au choix et volonté du dit Sieur Thomas Kelly, c'est-à-dire pour le cordage du dit bois.

Tout lequel dit bois de bardeaux à faire, comme sus dit, par les dits entrepreneurs, sera à prendre par ces derniers, sur les lots de terre qui ne sont pas occupés et appartenant au dit G.-B. Hall, écuyer, ès qualité, situés dans le dit township de Somerset-Sud, et où le dit Sieur Thomas Kelly leur indiquera, et non ailleurs.

Ce présent marché est ainsi fait pour et en considération du prix et somme de six chelins courant, pour chaque corde du dit bois, que le dit Sieur Thomas Kelly promet et s'oblige de faire et bien payer aux dits entrepreneurs ou à leur ordre, à chaque fois qu'une quantité de vingt-cinq à trente cordes du dit bois sera faite, comme sus dit, sur et en déduction du prix total des dites deux cents cordes de bois; les dits entrepreneurs reconnaissent et confessent avoir reçu du dit Sieur Thomas Kelly, la somme de trente piastres (\$30.00) par forme d'avance, tout présentement compté et délivré à vue et présence de Mtre Larue, l'un des notaires soussignés, dont quittance d'autant à compte.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont élu leur domicile irrévocable, chacune en leur demeure sus dite auquel lieu. Car ainsi. Promettant. Obligeant.

Fait et passé au village de Plessisville de Somerset, en l'étude du dit Mtre Larue, l'un des notaires soussignés, l'an mil huit cent soixante-cinq, le huit septembre après-midi, sous le numéro deux mille trois cent quatre-vingt-dix-sept.

Et le dit Sieur St-Laurent, l'un des entrepreneurs, a signé avec nous dits notaires, les autres entrepreneurs et le dit Sieur Kelly ont déclaré ne le savoir faire, de ce enquis, après lecture faite.

Téléphore St-Laurent

X X X

P.H. Larue, N.P.



WESTWARD  
MITUTOYO  
S-K TOOLS  
K-D TOOLS  
CHALLENGER  
BLACK & DECKER

**Normand Demers**  
OUTILS DE PRECISION  
(machiniste)  
ET DE MECANICIENS



Tél.: (819) 362-2243  
385-4423

2450 St-Germain  
PLESSISVILLE, Qué.

819-362-2783



**A. RODRIGUE & FILS INC.**  
STRUCTURE D'ACIER  
FER ORNEMENTAL

DENIS RODRIGUE, PRÉS.

1165 DES PENSÉES  
PLESSISVILLE



## Marché de billots de bois

Le 22 décembre 1846, un marché de billots fut passé entre Chs.-D. Lafontaine et Antoine Vallée du township de Somerset avec Michel Leboeuf de la paroisse St-Jean.

Charles Dubord dit Lafontaine, s'oblige à livrer douze cents billots d'épinette blanche et Antoine Vallée quatre cents. Les dimensions devront être les suivantes: 12 pieds 4 pouces de long sur 13 pouces de diamètre et plus, mesuré au plus petit bout, sur le sens le plus étroit et sans les écorces. Le bois sera sain, droit et sans gros noeuds, noeuds craqués et sans gerçures.

La charge des entrepreneurs de rouler les billots, à la demande de M. Leboeuf pour l'inspection, et les mettre en file dans la Rivière Noire.

Le bois sera fourni par M. Leboeuf et devra être pris sur le 16e lot dans le 7e rang de Somerset et sur le No 16 dans le 7e rang.

En février 1900, le gouvernement provincial établit un droit de \$1.90 sur le bois à pulpe pris sur les terres de la commune. Les Américains achètent à vil prix notre bois à l'état brut, le transforme en pulpe et l'exporte en Angleterre. Est vraiment heureux que nos gouvernants se soient enfin décidés à mettre un terme à cette exploitation de nos richesses naturelles au profit de l'étranger.

## Contrat de marché de bois entre MM. Prince et Turcot

6 DECEMBRE 1844

Vo. LXX Entreprise par Damas Turcot de Charles Prince.

Par devant les Notaires Publics pour cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas Canada, résidents au Township Somerset, District de Québec, soussignés.

Fait présent M. Damas Turcot cultivateur, demeurant au dit Township Somerset, lequel a volontairement entrepris de faire pour le compte et profit de Charles Prince, Ecuyer, Marchand, demeurant au dit lieu de Somerset, à ce présent et acceptant les conditions suivantes, savoir: de bucher la quantité de cent cordes de bois de chauffage de quatre pieds de long, pour l'usage de la perlasserie du dit M. Prince, de les charoyer à la porte de la dite perlasserie. Et par le dit Mr Prince fournir au dit Entrepreneur une paire de boeufs pour charoyer le dit bois, mais le dit Entrepreneur sera tenu les nourrir et en avoir un bon soin comme à ses propres animaux. Laquelle dite entreprise devra être finie et le bois livré au premier avril prochain.

Cette présente Entreprise est ainsi faite pour le prix et somme de quinze livres courant, ce qui fait trois chelins courant la corde que le dit M. Prince promet et s'oblige payer au dit Entrepreneur, au fur et à mesure qu'il en aura livré comme dit est. et pour le dit Entrepreneur en faire plus que la quantité sus mentionné, le tout à peine de tous dépens et dommages.

Et pour sureté de l'accomplissement de la dite Entreprise, le dit Entrepreneur a affecté, obligé et hypothéqué tous les Biens meubles et immeubles présents et futurs. Car ainsi OC.

Fait et passé au dit Township Somerset, Etude d'O. Cormier, Notaire soussigné, le six décembre mil huit cent quarante quatre, et a le dit Mr Prince, signé avec nous, Notaires, ayant le dit Mr Entrepreneur déclaré ne le savoir de ce enquis et lecture faite.

sa  
Damas X Turcot  
marque  
Chs. Prince

F.X. Pratte N.P.  
O. Cormier N.P.

BUREAU: 362-2191

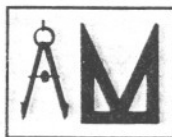
Rés. 362-2978

BOULANGERIE



**MR**  
MODERNE ROUSSIN LTEE

JEAN-MARIE GOSSELIN  
agent



BUREAU DE DESSIN TECHNIQUE  
ET INDUSTRIEL

**DESIGN A.M. INC.**

2299, av. Vallée,  
C.P. 274, Plessisville, Qué.  
G6L 2Y7

Tél.: (819) 362-2395  
(819) 362-3444

1408 av. St-Louis  
PLESSISVILLE



Corporation municipale  
du  
Village de Bernierville



**Félicitations aux Fêtes du 150e de Plessisville**

**Les Membres du Conseil  
du Village de Bernierville**



**M. Bernard Larochelle, maire**

**M. Gaétan Nicol, conseiller au siège no: 1**

**M. Jean-Louis Lemelin, conseiller au siège no: 2**

**M. Laurent Pinette, conseiller au siège no: 3**

**M. Réjean Boutin, conseiller au siège no: 4**

**M. Yvan Langlois, conseiller au siège no: 5**

**M. Euclide Tardif, conseiller au siège no: 6**

**Mme Aline Marchand, secrétaire-trésorière**

## Les métiers il y a cent ans !

Menuisier, Ouvrier, Journalier, Rentier, Commis-marchand, Notaire, Médecin, Marchand, Boulanger, Mécanicien, Cordonnier, Forgeron, Charron, Cultivateur, Avocat, Tanneur, Maçon, Boucher, Huissier, Agent Grand Tronc, Artisan, Peintre, Curé, Ferblantier, Sellier, Bourgeois, Meublier, Plâtrier, Ingénieur, Commerçant, Géomètre, Fondateur, Fermier, Tailleur.

22 février 1860 (greffe d'O. Cormier)

No. 325 Engagement comme Apprenti-Forgeron par Ambroise Cantin de son fils Etienne Cantin envers Stanislas Doucette.

Fait devant les Notaires Publics pour le Bas-Canada, résidents au Village de Plessisville de Somerset, District d'Arthabaska, comté de Mégantic, soussignés.

Fait présent Sieur Ambroise Cantin, cultivateur demeurant à St-Norbert d'Arthabaska. Lequel a par ces présentes engagé et engage son fils Etienne Cantin, âgé de dix-sept ans, à ce présent et de son libre et entier consentement, pendant l'espace de trois ans consécutifs à compter du vingt octobre dernier comme apprenti-forgeron à Sieur Stanislas Doucette, maître-forgeron demeurant au dit Village de Plessisville de Somerset, à ce présent qui a pris et reçu le dit Etienne Cantin pour son apprenti auquel durant le dit temps, il promet enseigner son métier comme forgeron et tout ce dont il se mêle en icelui, et le traiter humainement. Et de plus le loger, nourrir et blanchir et lui payer pour la première année douze piastres, pour la seconde année dix-huit piastres, et enfin pour la troisième année vingt-quatre piastres, aussi pendant chacune de ces années le dit Ambroise Cantin aurait droit d'avoir son dit fils une semaine dans le temps des semences.

Et le dit Etienne Cantin de son côté a promis et promet faire son possible pour apprendre de son mieux ce qui lui sera montré par son dit Patron, d'être exact à l'ouvrage, lui obéir en tout ce qui lui sera commandé de licite et d'honnête, faire son profit, éviter son dommage et l'en prévenir s'il vient à sa connaissance et sans pouvoir s'absenter sans permission. Enfin le dit Etienne Cantin devra tenir une bonne conduite. Et le dit Ambroise Cantin se rend responsable envers son dit fils pour tout ce que dessus.

Car ainsi O.C.

Fait et passé au dit Village de Plessisville de Somerset, Etude d'O. Cormier, Notaire soussigné, le vingt-deux février après-midi, mil-huit-cent-soixante, sous le numéro deux-mille-quatre-cent-vingt-six et a le dit Sieur Stanislas Doucette, signé avec nous Notaires ayant le dit Ambroise Cantin et le dit Etienne Cantin déclaré ne le savoir de ce contenu et lecture faite".

sa  
Ambroise X Cantin  
marque

P.H. Larue N.P.  
O. Cormier N.P.

sa  
Etienne X Cantin  
marque

Stanislas Doucet

### SALON COQUETTE

1951 Rue St-Jean  
Plessisville, P.Q.

"SERVICE PROFESSIONNEL"

362-6532



Bois, matériaux, quincaillerie, peinture,  
armoires, chevrons.

CENTRE DE RENOVATION

**BMR**



**Matério Plessis Inc.**

(819) 362-6333 - 4 - 5 - 6

2014 St-Calixte

Plessisville, Qué.

RONALD DION *gérant, co-proprétaire*

**Le texte qui suit est le contrat-type signé à l'époque par un spécialiste dans un métier donné qui engage un apprenti. Le contrat est signé habituellement par l'apprenti, par le père de l'apprenti et la ou les personnes qui engagent. Les conditions incluses dans ce genre de contrat peuvent varier.**

## Autre brevet d'engagement d'un jeune homme qui devient apprenti-arpenteur

23 MARS 1844

No. XXX Brevet de cléricature par Antoine Gagnon à Maître François Poudrier.

Par devant les Notaires Publics pour cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, résidents l'un au Township Somerset et l'autre à Bécancour, soussignés.

Fut présent M. Antoine Gagnon père, cultivateur, demeurant en la paroisse Ste-Anne Lapocatière, District Kamouraska, Lequel pour le profit et avantage de Antoine Gagnon, son fils âgé de seize ans, à ce présent et de son consentement mis en cléricature comme arpenteur dès ce jour d'hui, pour et jusqu'à trois années entières et consécutives avec Maître François Poudrier, Ecuyer, Arpenteur, Juré, demeurant au Township Somerset à ce présent et a, le dit Maître F.-L. Poudrier, pris et retenu de Antoine Gagnon fils pour son clerc, auquel durant le dit terme, il promet enseigner son art et tout ce dont il se mêle dans la dite profession d'arpenteur; et de sa part, le dit Antoine Gagnon fils a promis d'apprendre de son mieux tout ce qu'il lui sera enseigné par son dit Patron, lui obéir en tout ce qu'il lui commandera de licite et d'honnête, faire son profit, éviter son dommage et l'en avertir s'il vient à sa connaissance, sans pouvoir s'absenter ni demeurer ailleurs pendant les dites trois ans sans l'expresse permission de son dit patron.

Car ainsi OC.

Fait et passé au dit Township Somerset, Etude d'O. Cormier, Notaire soussigné, le vingt trois mars après midi, mil huit cent quarante quatre; et ont les dits M. Poudrier et Gagnon fils, signé avec nous, Notaire, ayant le dit M. Gagnon père déclaré ne le savoir de ce enquis et lecture faite.

Ant. Gagnon

sa  
Ant. X Gagnon  
marque

F.-L. Poudrier

P. Pépin N.P.

O. Cormier N.P.

### Différents prix, il y a plus de cent ans

#### Marché de Québec, en détail, 17 juin 1874

Vache à lait .....	\$20.00 à 30.00
Veau 1ère qualité .....	\$7.00 à 9.00
Mouton 1ère qualité .....	\$8.00 à 10.00
Agneau 1ère qualité .....	\$3.00 à 5.00
Cochon 1ère qualité .....	\$5.00 à 6.00

17 juin 1874

Boeuf 1ère qualité par livre .....	\$0.08
Veau 1ère qualité par livre .....	\$0.08
Mouton 1ère qualité .....	\$0.10
Lard frais par livre .....	\$0.10
Jambon frais par livre .....	\$0.10
Beurre par livre .....	\$0.22
Fromage par livre .....	\$0.15
Oeufs la douzaine .....	\$0.15
Sucre d'érable par livre .....	\$0.09
Volaille 1ère qualité (unité) .....	\$0.40
Patates par minot .....	\$0.45
Farine, supérieure extra par 100 lbs .....	\$6.75



Partie Centre de la Rue St. Calixte, Plessisville, P. Q.

Le quartier des affaires. Partie centre de la rue St-Calixte vers 1905. À gauche, la tour du magasin Rossy actuel. La rue est asphaltée en 1913.

La Cie Paquet Ltée de Québec. Bureau des commandes par malle. (1913)

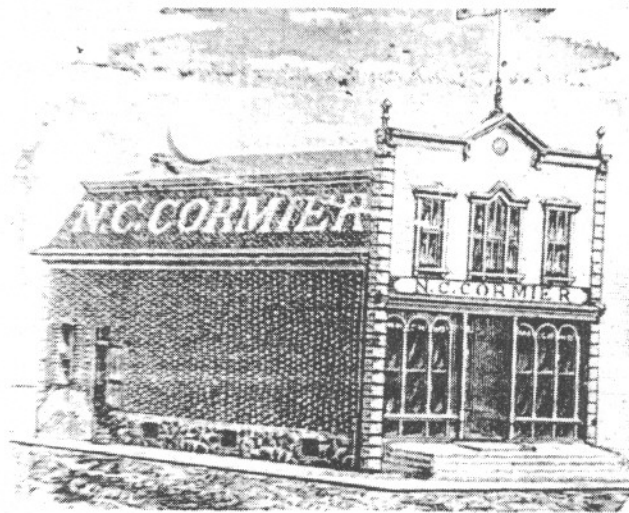
- Kimono long en flanellette, pour dames . . . \$0.79
- Robe d'intérieur, en Guingam de bonne qualité . \$1.35
- Magnifique blouse en broderie, en bon linon . . \$0.98
- Bas en beau cachemire lama noir, pour dames  
pour trois paires . . . . . \$1.00
- Musique vocale et instrumentale par tous les  
compositeurs les plus populaires du jour,  
3 morceaux . . . . . \$0.25

Salaires des employés du Moulin Kelly en 1872

- Journalier au moulin . . . . . \$0.90 par jour
- Menuisier au moulin ou moulange . \$1.00 par jour
- Journalier . . . . . \$0.80 par jour
- Journalier . . . . . \$0.75 par jour
- Meunier . . . . . \$25.00 par mois
- Journalier en 1873 . . . . . \$0.70 par jour

Salaires des employés du Moulin Kelly en 1897

- Ingénieur . . . . . \$1.75 par jour
- Mill Weight . . . . . \$1.50 par jour
- Scieur . . . . . \$1.75 par jour
- "Claireur" scie à planche . . . . . \$1.00 par jour
- "Canteur" . . . . . \$1.00 par jour
- "Butter" . . . . . \$1.00 par jour
- "Claireur slabs" . . . . . \$1.00 par jour



Un des premiers magasins généraux à Plessisville fut établi en 1845 par Charles Cormier sur la rue St-Calixte (aujourd'hui hôpital Notre-Dame des Champs). Il est à noter que ce magasin fut reconstruit après le feu de 1885.

- Ecorceur . . . . . \$1.00 par jour
- Monte-billots . . . . . \$1.00 par jour
- Délicieux . . . . . \$1.00 par jour
- Gardien . . . . . \$0.90 par jour
- "Butter" croûtes . . . . . \$1.00 par jour
- "Piller" . . . . . \$1.00 par jour

Selon les livres, le gérant du moulin Kelly de 1904 à 1919 gagnait \$800.00 par année.

En 1908, on travaillait 6 jours par semaine à ces salaires:

- Contremaître . . . . . \$4.00 par jour
- 1 homme à . . . . . \$2.00 par jour
- 5 hommes à . . . . . \$1.50 par jour
- 8 hommes à . . . . . \$1.25 par jour
- 7 hommes à . . . . . \$1.00 par jour



Photo prise en 1891, du clocher de l'église par N.C. Cormier. À gauche du Chemin Provincial d'Arthabaska (rue St-Calixte), le magasin général de N.C. Cormier. Au centre de la photo, le "château" de la famille Cormier avec ses dépendances. Le premier bureau de poste était dans la maison à gauche du magasin-général. Bureau de poste tenu par Hyacinthe Jutras.

En 1901, environ 30 hommes ont travaillé à la "drave" durant 25 jours.

- 16 hommes au salaire de . . . . . \$1.00 par jour
- 14 hommes au salaire de . . . . . \$1.25 par jour

Liste de prix au magasin général Kelly:

	1872	1901
1 minot patates (100 lbs) .....	\$0.40	.....
1 minot pois (100 lbs) .....	\$1.00	\$2.00
1 lb. boeuf .....	.....	\$0.07
1 lb. lard .....	\$0.12	\$0.11
1 lb. farine .....	\$0.035	\$0.025
1 lb. sucre .....	\$0.125	\$0.055
1 gal. mélasse .....	.....	\$0.40
1 barre de savon .....	\$0.09	\$0.05
1 lb. café .....	.....	\$0.30
1 lb poivre .....	.....	\$0.20
1 doz. oeufs .....	.....	\$0.15
1 anguille .....	.....	\$0.06
1 lb. cassonade .....	.....	\$0.04
1 lb. beurre .....	\$0.15	\$0.18
1 lb. biscuits .....	.....	\$0.09
1 lb. tabac .....	\$0.20	\$0.25
1 lb. thé noir .....	\$0.80	\$0.40
1 lb. bonbons ou "peppermint" .....	.....	\$0.10
1 lb. riz .....	\$0.065	\$0.05
1 pain complet .....	\$0.30	\$0.16
1 boîte d'allumettes .....	\$0.15	\$0.12
1 pipe .....	\$0.10	\$0.30
1 jeu de cartes .....	.....	\$0.05
1 godendard .....	\$2.50	\$3.00
1 égoïne .....	\$2.50	.....
1 marteau .....	\$0.80	.....
1 hache .....	.....	\$1.00
1 lb. clous .....	\$0.05	\$0.03
1 paire de bretelles .....	.....	\$0.20

	1872	1901
1 mouchoir rouge .....	.....	\$0.05
1 verge d'indienne .....	\$0.15	\$0.08
1 verge flanellette .....	.....	\$0.10
1 couverture .....	.....	\$0.50
1 balai .....	.....	\$0.20
1 paire couvre-chaussures .....	\$1.00	.....
1 paire de bottines .....	\$0.90	.....
1 rouleau de fil .....	\$0.07	\$0.05
1 paire salopettes (overall) .....	.....	\$1.10
1 paire de bottes .....	.....	\$1.50
1 paire de mitaines de laine .....	.....	\$0.20
1 boîte de noir à chaussures .....	.....	\$0.04
1 dé à coudre .....	.....	\$0.04
1 doz. épingles à linge .....	.....	\$0.03
2 chemises et 1 cravate .....	.....	\$1.65
1 poêle double .....	\$10.00	.....

1881

1 bouteille de brandy .....	\$1.00
1 bouteillè de vin .....	\$0.50
1 gallon High Wine .....	\$1.80
2 gallons High Whisky .....	\$1.75
1 habit .....	\$8.00
"Corps et caleçons" .....	\$1.40
1 ver. coton rouge .....	\$0.12
Col et cravate .....	\$0.40

**Avis public concernant un encan  
qui se déroulera à la porte  
de l'église St-Calixte**

AVIS PUBLIC

LICITATION VOLONTAIRE

Mardi, le vingt-trois de juin courant, sera vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Calixte de Somerset, comté de Mégantic, à dix heures du matin et à l'enchère, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la communauté qui a existé entre François Poirier, cultivateur de la dite paroisse St. Calixte de Somerset, et défunte Vitaline Provencher son épouse, Savoir: une terre scise et située au onzième rang du Township de Somerset (paroisse de St. Calixte) faisant partie du lot de terre numéro trente-cinq contenant trois acres de front, plus ou moins, sur la profondeur du dit lot, bornée pardevant au Nord, au cordon divisant le dixième rang du onzième, et en profondeur à la Pointe d'Arthabaska, ou à la grande ligne qui divise les Townships de Somerset et Arthabaska joignant par le Nord-Est à Zéphirin Triganne, et par le Sud-Ouest l'honorable Charles Cormier, avec une maison, grange, étable et une laiterie dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné, à Plessisville de Somerset.

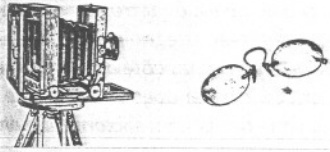
O. CORMIER, N.P.

Plessisville de Somerset 1er. juin 1868

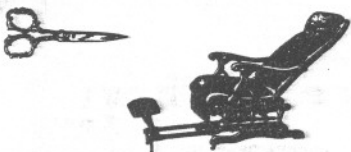
3 juin, 1868. - 3f

Métiers en 1872

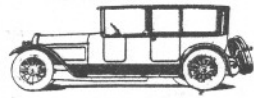
NOMS	MÉTIER
Joseph Doucet	cordonnier
Stanislas Doucet	mécanicien
Octave Ouellette	Syndic officiel
Isaïe St-Hilaire	cordonnier
Eusèbe Rivard	tailleur
Pierre Vigneau	tailleur
Hyacinthe Jutras	Huissier
John O'Farrell	avocat
Louis-Jacques Pitau	avocat
Juste Monjeon	tonnelier
Charles et François Fouquet	tanneur
Louis Richard	marchand
Pierre Robitaille	meunier
O. Parent	forgeron
E.E. Richard	avocat
Antoine E. Brunelle	marchand
Aaron Weil	marchand
Nérée Mailhot	marchand
Esdras Lacerte	boulangier
J.D. Lacerte	marchand
Vital Côté	boulangier
Séraphin Richard	cordonnier
Narcisse Fortier	forgeron
P.C. Bourk	photographe



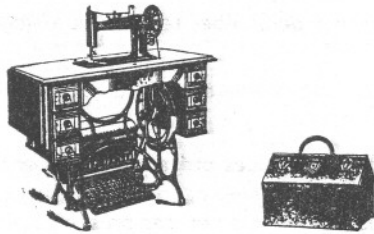
Louis Létourneau	aiguilleur
Athanaïs Bourk	photographe
Alphonse Bourk	photographe
Charles Beaudet	marchand
Céline Boisvert	couturière
Philius Boisvert	meublier
Joseph Boisvert	voiturier
Ludmila Delisle	couturière
Elusipe Boisvert	meublier
Alfred Roy	marchand
Paul Mignot	barbier
Joseph Boulanger	manufacturier d'allumettes
Antoine Paradis	manufacturier de voitures



F.I. Garneau	ferblantier
Henri Mignot	hôtelier
Jean-Baptiste Auger	forgeron



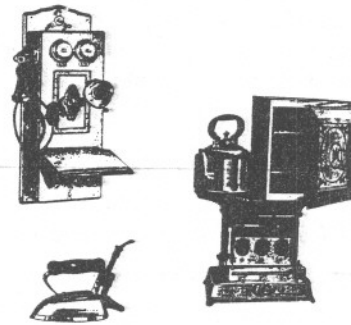
Jos. Hudon dit Beaulieu	boucher
Jos. Larrivière	forgeron
A. Pichette	sellier
Magloire Paquet	meublier
Evangéliste Garneau	cordonnier
Jos. Prince	hôtelier
Jos Roy	tanneur
Antoine Vallée	commerçant
C. Auger	forgeron
Wenceslas Nadeau	mécanicien
François Jean	agent du Grand Tronc



Pierre Langlois	manufacturier de voitures
Stanislas Doucet	manufacturier
Joseph Garneau	sellier
Israël Garneau	ferblantier
Joseph Perreault	marchand
Olivier Parent	forgeron
Octave Delisle	charron
Jean-Baptiste Auger	forgeron
Jules Poisson	plâtrier
N.-C. Cormier	marchand
P.-O. Trépanier	marchand
Amable Pichette	sellier
Israël St-Hilaire	cordonnier
Aurèle Richard	charron
Joseph Turcot	tanneur
René Auger	forgeron
Zéphirin Auger	forgeron
Louis Rousseau	propriétaire de moulin
Emélie Monfette	marchande
Godfroid Moreau	ferblantier
Richard St-Pierre	marchand
Joseph Blondin	boulangier
Stanislas Blôndin	opérateur de télégraphe
Georges Robitaille	agent du Grand Tronc
Wenceslas Nadeau	propriétaire de moulin
Cyrille Ricard	manufacturier de voitures
Joseph Prince	hôtelier

Métiers en 1872 et/ou 1885

Georges Auger	forgeron
Zéphirin Bertrand	industriel
Georges Bertrand	industriel
Jean-Charles Beaudette	agent
Wilfrid Bélanger	marchand
François Beauchesne	huissier
Georges Belleau	commis-voyageur
Joseph Doucet	cordonnier
J-Baptiste Deschênes	forgeron
Jos. Stanislas Doucet	avocat
F.H.B. Grenier	marchand
Charles Genest	tanneur
Joseph Gentilly	maçon
C.G. Genest	boucher
Jos. Octave Hudon	boucher
Onésime Huard	boulangier
Hyacinthe Jutras	huissier
Louis Lacourse	cordonnier
Zéphirin Laliberté	maçon
Louis Létourneau	agent Grand-Tronc
Pierre Michaud	forgeron
Joseph Moreau	peintre
Joseph Martineau	sellier
Joseph Pélisson	tanneur
Jos.-Evariste Prince	avocat
Edmond Robitaille	agent Grand Tronc
Alfred-Abraham Roy	marchand
François Rousseau	ingénieur
Georges Savoie	marchand
J.-Alfred Savoie	marchand
Théodore Savoie	gérant d'entreprise



Alphonse Sévigny	fondeur
Norbert Savoie	forgeron
Napoléon Savoie	forgeron
Pierre Soucy	forgeron
A.-Ségibert Trudelle	peintre
Henri Thériault	cordonnier
S.-M.-C. Taylor	marchand
Fabien Turgeon	tanneur
Sévère Vallée	tailleur

FORANO INC.

La Fonderie de Plessisville a été l'oeuvre de citoyens qui désiraient doter leur village d'une industrie d'envergure tout en donnant du travail aux ouvriers de leur localité. Cette industrie, l'une des plus importantes de notre province, a connu des débuts modestes; et comme toutes les maisons qui ont grandi par leurs propres forces, elle a connu des jours difficiles.

**Contrat de vente entre Stanislas Doucet  
et la Fonderie de Plessisville  
au sujet d'un terrain,  
de bâtisses et de différents instruments**

23 AOUT 1873

No. 4875 Vente par Stanislas Doucet à la Compagnie de la fonderie de Plessisville.

Par devant le Notaire Public pour la Province de Québec résident au Village de Plessisville de Somerset, District d'Arthabaska, comté de Mégantic, soussigné.

Fut présent Sieur Stanislas Doucet, mécanicien demeurant au dit Village de Plessisville de Somerset, dans le dit comté de Mégantic.

Lequel a volontairement reconnu et confessé par ces présentes avoir vendu, cédé, quitté, abandonné et transporté des maintenant et à toujours et promet garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques à la Compagnie de la Fonderie de Plessisville légalement constituée, représentée en ces présentes par Octave Ouellette, Ecuyer, Syndic officiel et Jean-Baptiste Mercure, Ecuyer, tous deux du dit Village de Plessisville de Somerset, en vertu d'une autorisation spéciale adoptée à une assemblée des directeurs de la dite Compagnie de la fonderie de Plessisville, en date de ce jour et demeurée la dite autorisation de record au registre des délibérations des Directeurs d'icelle compagnie - et les dits messieurs Ouellette et Mercure à ce présent et acceptant, acquéreur pour et au nom de la dite compagnie, savoir: un certain terrain situé dans le Village de Plessisville de Somerset Sud, dans le dit comté de Mégantic, dans le dit district d'Arthabaska et faisant partie du lot de terre numéro vingt-huit du huitième rang du dit Township de Somerset Sud, contenant quarante pieds de front sur cent pieds de profondeur, mesure française, borné en front au Nord-Ouest au chemin Provincial d'Arthabaska, en arrière au Sud-Est et d'un côté au Nord-Ouest au terrain du dit Stanislas Doucet, et de l'autre côté Nord-Est au terrain de l'Honorable Charles Cormier avec une boutique de forge et une sheed à bois dessus construites, circonstances et dépendances pour le prix et somme de six cent soixante et quinze piastres.

Vend et cède de plus le dit Stanislas Doucet à la dite Compagnie, un engin de quatre forces avec chaudière et appareil shafting, poulies, strappes, pleiner à fer et à bois, tour à fer, filières, dril, dagues, scies à débiter avec bancs, grément de forge et de menuiserie avec tous les outils pour travailler le fer et le bois compris dans la dite Boutique pour le prix et somme de neuf cent cinquante-neuf piastres et vingt-cinq centins tel que spécifié à une liste annexée à la minute des présentes. Le tout formant la somme de seize cent trente-quatre piastres et vingt-cinq centins courant à être portée à l'acquit du dit Stanislas Doucet en accompte sur le montant de vingt actions ou parts dans le fonds de la dite Compagnie dont quittance de part et d'autre pour les fins sus dites.

Cette vente est ainsi faite en outre à la charge par la dite Compagnie de payer à l'honorable Charles Cormier la somme de quatre piastres par année de rente foncière constituée pour le fonds du dit emplacement sus cédé et sous la condition expresse que le dit Stanislas Doucet aura le droit de passage mitoyen sur les treize pieds de large et les cent pieds de profondeur, mesure

BUR.: 819-362-2914  
RES.: 819-362-6138

**EXTINCTEURS BEAUDET**

Equipement contre incendie - vol INC.

ATELIER MOBILE

1647 Dupuis VENTE - SERVICE  
PLESSISVILLE, QUÉ.  
G6L 1V2

Denis Beaudette, prés.

Assuré Godbout, prop.



Machinerie  
**André Godbout**  
Enr.

Soudure générale  
Boîtes de camion - Structure de machinerie

1456 Av. St-Luc  
Plessisville, Qué.

Bur: (819) 362-6288  
Rés: (819) 362-3585



française, qui se trouvent au Sud-Ouest de la dite boutique. Lequel passage ne devra en aucun temps être embarrassé, si ce n'est que pour y passer.

Au moyen de quoi le dit vendeur transporte à la dite Compagnie tous droits de propriété et autres droits généralement quelconques qu'il a et peut avoir en et sur ce que sus vendu, voulant qu'elle en jouisse, fasse et dispose en toute et pleine propriété et à perpétuité à commencer la jouissance de ce jour.  
Car ainsi OC.

Fait et passé au dit Village de Plessisville de Somerset, Etude d'O. Cormier, le vingt-trois d'Août, après-midi mil huit cent soixante et treize, sous le numéro quatre mille huit cent soixante et quinze et ont les parties comparantes signé avec Nous Notaire après lecture faite.

Stanislas Doucet  
Oct. Ouëllette  
J.-B. Mercure

O. Cormier N.P.

Province de Québec  
Papier de la fonderie de Plessisville

Liste des Machineries et Outil  
à la Compagnie de la fonderie de Plessisville

par Stanislas Doucet

1 Engin de 4 forces avec chaudière et appareil .....	\$350.
1 Shaft de \$88., Poulies \$14.50, Strappes \$14 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .....	\$117.
1 Pleiner en fer .....	\$170.
1 Pleiner à bois .....	\$40.
1 tour à fer (banc de bois) .....	\$60.
1 filière complet .....	\$25.
1 Dril complet .....	\$28.
1 Dague complet et 1 vis .....	\$28.
1 Banc avec 2 petites scie (montés) .....	\$22.50
1 lot d'outils de forge (tout ce qu'il y a de grément) .....	\$92.70
1 lot d'outils à bois (tout ce qu'il y a de grément) .....	\$31.05
total de: .....	<u>\$959.25</u>

Plessisville de Somerset, ce 23 Août 1873  
Attesté, signé et paraphé par nous, soussignés.

Stanislas Doucet  
Oct. Ouëllette  
J.-B. Mercure  
O. Cormier N.P.

L'industrie Forano fut incorporée sous le nom de "La Fonderie de Plessisville", le 10 juin 1873, et acheta la forge de M. Stanislas Doucet située sur la rue St-Calixte, en face du C.L.S.C. actuel. Le premier bureau de direction était formé de l'honorable Charles Cormier, sénateur et président; M. Stanislas Doucet, mécanicien; M. Jean-Baptiste



Tél.: (819) 362-7588

## DÉPANNEUR CO-OP PLESSISVILLE ENR.

1969 Bilodeau  
Plessisville, Qué. G6L 3N7

Christian Mercure, prop.

Mercure, cultivateur; M. Octave Ouellette, syndic officiel et M. Napoléon-Charles Cormier, marchand. Ces premiers directeurs se rendirent au bureau d'enregistrement d'Inverness où ils firent les déclarations exigées par la loi.

On acheta également l'emplacement voisin de la forge Doucet, au Nord-Est, appartenant à M. Onésime Bourassa. On manufactura des moulins à battre, des engins à vapeur, des poêles, charrues, machines pour beurrerie et fromagerie et nombre d'autres articles en fer, en fonte et en bois.

Le premier gérant fut M. Octave Ouellette qui administra les affaires de la compagnie pendant deux ans. Malheureusement, ces deux années n'amènèrent que des déficits occasionnés par la baisse sur les prix du fer et de la fonte.

En 1875, M. F.T. Savoie prit la gérance de la compagnie et grâce à l'extension des affaires, on commença à connaître des bénéfices. Toutefois, on ne paya aucun dividende, car le capital manquait et tous les revenus liquides étaient absorbés pour les frais d'agrandissement et de production. De 1880 à 1881, on avait agrandi les usines en allongeant l'ancienne boutique, et en bâtissant une aile assez considérable au Nord-Est de la première boutique.

Samedi le 16 mai 1885, un incendie se déclara à la fonderie, et un fort vent le propagea rapidement. En quelques heures, 67 bâtiments divers furent réduits en cendres.

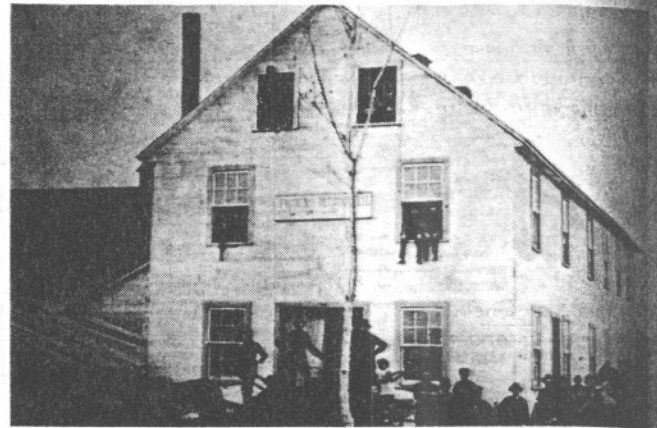


Photo prise avant le grand feu de mai 1885. Fonderie de Plessisville fondée en 1873, située sur la rue St-Calixte face à l'hôpital du Sacré-Coeur (C.L.S.C. de l'Erable).

## Contrat de vente de la fonderie de Plessisville à la Société de la Fonderie de Plessisville

15 FEVRIER 1883

No. 634 Vente par la Compagnie de la Fonderie de Plessisville à la SOCIÉTÉ DE LA FONDERIE DE PLESSISVILLE.

Par devant M<sup>re</sup> F. DeGuise, notaire public pour la province de Québec, résidant au village de Plessisville, comté de Mégantic, soussigné.

Furent présents MM. Stanislas Doucet, mécanicien, Jean-Baptiste Mercure, cultivateur, Antoine Tardif, maître-ouvrier et Wilfrid Bélanger, marchand, tous du village de Plessisville sus dit agissant, aux présentes, comme représentant les directeurs de la Compagnie de la Fonderie de Plessisville, corps politique et incorporé, et à cet effet dûment autorisés par résolution des directeurs de la dite Compagnie, passée ce jour et demeurée dans le livre des délibérations de la dite Compagnie, de record.

Lesquels, agissant comme sus dit, ont, par ces présentes, en vertu d'une résolution des actionnaires de la dite Compagnie au livre des délibérations de la dite Compagnie, en date du vingt-huitième jour d'août mil huit cent quatre-vingt-deux, vendu avec garantie des faits et promesses seulement à la nouvelle compagnie ou SOCIÉTÉ DE LA FONDERIE DE PLESSISVILLE, à ce présent et acceptant, pour elle, les Sieurs Elie Savoie, artisan et Napoléon-Charles Cormier, marchand du village de Plessisville, sus dit, agissant aux présentes comme représentant les membres actionnaires de la nouvelle compagnie, c'est à savoir:



GÉRARD BROCHU

Automobiles  
CHARTIER & BOULANGER Inc.  
767, Avenue St-Louis,  
Plessisville, (Québec) G6L 2L9

Bur. (819) 362-6322  
Rés. (819) 362-2011

**coop**  
ALIMENTATION

Propriété des consommateurs à 100%

**Z** Les Galeries  
de l'Erable

(819) 362-6357  
1971 BILODEAU  
PLESSISVILLE, QUE.  
G6L 3J1

Tous les immeubles, usines, mobiliers, créances, livres, magasins, tel que le tout est constaté en inventaire produit et fourni et livré aux dits acquéreurs et déposé de record au bureau de la dite compagnie, que les dits acquéreurs déclarent connaître et en être contents et satisfaits pour avoir été vu et approuvé par les actionnaires de la dite nouvelle compagnie et en être en possession.

Et pour plus ample information ci-après, suit la désignation des immeubles sus vendus, comme suit:

1. Un certain terrain sis et situé dans le dit village de Plessisville, faisant partie du lot de terre numéro vingt-huit, sur le huitième rang du township de Somerset Sud, contenant soixante pieds de front sur deux cents pieds de profondeur, mesure française, mais sans garantie de mesure précise, borné en front à la rue St-Calixte, en arrière au terrain de l'honorable Charles Cormier, au sud-ouest, terrain ci-après désigné et partie à Stanislas Doucet et au nord-est à François Théodore Savoie, circonstances et dépendances quelconques, avec toutes les bâtisses y construites.

2. Un terrain situé au dit village de Plessisville, faisant partie du dit lot de terre numéro vingt-huit du dit huitième rang de Somerset, contenant quarante pieds de front sur cent pieds de profondeur, mesure française, borné en front au nord-ouest, à la rue St-Calixte, en arrière vers le sud et à l'ouest à Stanislas Doucet et au nord-est au terrain en premier lieu désigné, circonstances et dépendances quelconques, aussi avec les bâtisses y construites.

L'immeuble en premier lieu désigné vient à la dite compagnie venderesse d'acquisition de l'honorable Charles Cormier, par acte devant Mtre O. Cormier, notaire, le vingt-trois d'août, mil huit cent soixante-treize et l'immeuble en second lieu désigné, d'acquisition du dit Sieur Stanislas Doucet, par acte devant le dit Mtre O. Cormier, notaire, le vingt-trois d'août, mil huit cent soixante-et-treize.

Les dits immeubles quittent de toutes charges rurales et municipales, du passé jusqu'à ce jour.

Cette vente est faite pour et au montant capital de la somme de quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-onze piastres et soixante-deux centins, d'après le verbal d'inventaire reconnu et arrêté entre les dites parties.

Laquelle dite somme, la dite nouvelle compagnie s'oblige de payer et liquider comme suit, c'est à savoir: une somme de quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze piastres et quarante centins pour les dettes passives de la compagnie venderesse et en son acquis, comme suit:

une somme de deux mille piastres due à l'honorable Charles Cormier, suivant obligation en date du \_\_\_\_\_ passé devant Mtre O. Cormier, notaire; une somme de cinq mille sept cent quinze piastres quatre-vingt-quinze centins due sur divers billets promissoires, la somme de six mille huit cent soixante-dix-huit piastres et quarante-cinq centins dus sur comptes courant, le tout suivant l'état et mémoire demeuré annexé aux présentes, signé et paraphé par les dites parties:

une somme de trente mille piastres payable par trois cents actions, acquittées au fonds social de la dite nouvelle compagnie, réparties entre les actionnaires de l'ancienne compagnie venderesse, dans la proportion de trois actions par chaque part des dits actionnaires en icelle ancienne compagnie, et

La somme de huit cent quatre-vingt-dix-sept piastres et vingt-deux centins de complet montant du prix de vente que la dite ancienne compagnie venderesse, quitte et abandonne à la dite nouvelle compagnie, acquéreur pour toute compensation des pertes sur l'actif au dit inventaire, frais de collection ou autrement, dont quittance et en considération des présentes, la dite ancienne Compagnie met et subroge la dite nouvelle compagnie, à tous ses noms, droits, raisons, actions, privilèges et hypothèques qu'elle a contre les débiteurs, tant suivant divers actes, comptes et créances, quittant et transportant toutes ses dites créances et obligations et en actions, la collection suivant la loi.

Et pour les considérations ci-dessus, la dite ancienne Compagnie conservera son hypothèque sur tout ce que dessus vendu par droit et privilège de bailleur de fonds.

Au moyen des présentes, la dite nouvelle Compagnie pourra faire, jouir et disposer de ce que dessus vendu, dû, le premier de février courant, en toute propriété et à perpétuité.

## Rouleau & Fils inc.

DÉCORATION

1985, St-Jean - Plessisville, Qué.

Tél.: (819) 362-7205

## LINGERIE LOTUS

1971, RUE BILODEAU

PLESSISVILLE, Qué. G6L 3V1

Tél.: 819-362-2754

Tel a été arrêté.

Fait et passé au dit village de Plessisville, bureau de la dite nouvelle compagnie, sous le numéro six cent trente-quatre minutes du notaire soussigné, le quinze de février mil huit cent quatre-vingt-trois, après-midi. Requis de signer, ils l'ont fait excepté le Sieur Elie Savoie qui a déclaré ne le savoir. Lecture faite.

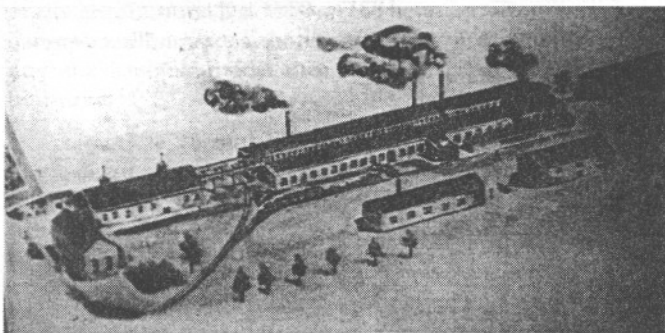
N.-C. Cormier  
J.-B. Mercure  
Antoine Tardif

S. Doucet  
Wilfrid Bélanger

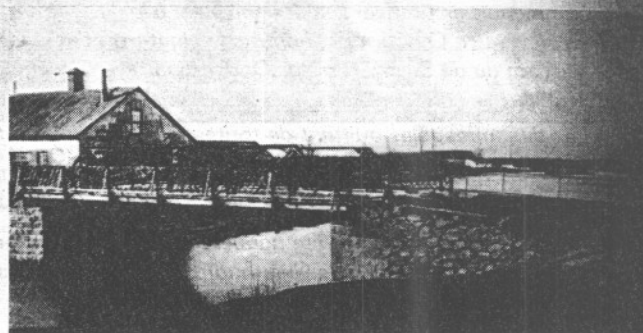
F. DeGuise, N.P.

Après ce grand feu, la compagnie reconstruisit ses ateliers sur la rue Savoie, où se trouvent aujourd'hui (1984) les tricots Somerset et La Salle.

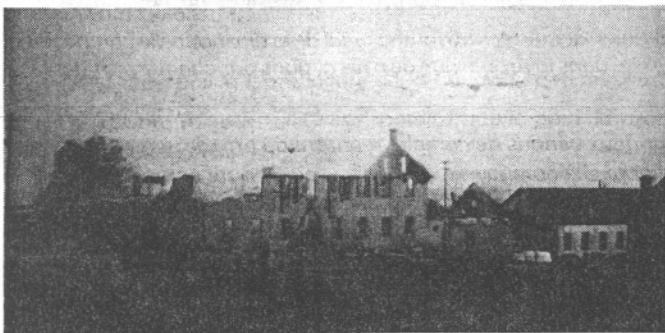
## Fonderie de Plessisville



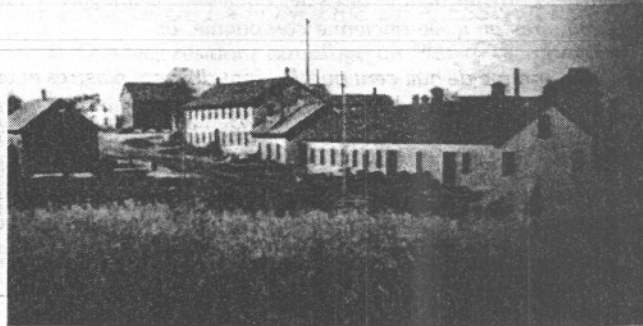
Représentation graphique de la Fonderie de Plessisville.



Après le grand feu de 1885, la fonderie déménage sur la rue Savoie (endroit où sont situés les tricots Somerset et Domino).  
Rue de la Fonderie = Rue Savoie



La fonderie quitte la rue de la fonderie pour s'installer sur l'emplacement actuel de la Forano pour être mieux située par rapport à la gare.



Fonderie sur la rue de la fonderie (auj. Savoie).



**CKIL**  
1420

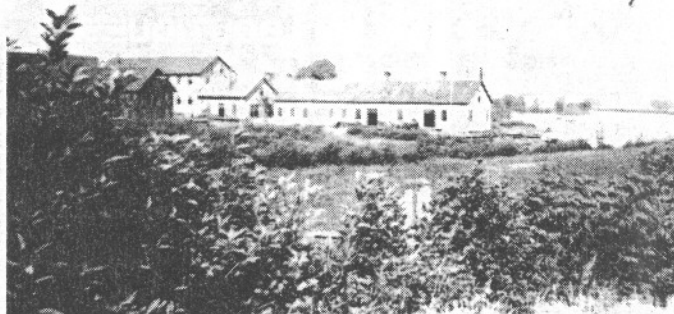
## Réseau des Appalaches

La voix des gens d'ici  
au coeur des festivités  
du 150e anniversaire  
de Plessisville

À la fabrication du début, vint s'ajouter les machines pour scieries et menuiseries; comprenant des chariots, mécanismes de scies circulaires, déligneuses, planeurs, mortaiseuses, petites scies à ruban, bouilloires et engins à vapeur et machines à lattes.

M. François-Théodore Savoie, gérant depuis 1875, quitte la compagnie en 1898, pour fonder sa propre compagnie la Savoie-Guay. Il est remplacé par: M. F. Hurtubise jusqu'en 1902; M. Joseph J. Bouchard de 1902 à 1904; M. J. Henri Dutil, de 1904 à 1908; M. W.R. Michaud, de 1908 à 1910; M. J.B. Houle, de 1910 à 1911; M. Joseph-Albert Forand de 1911 à 1963. En 1911, M. Forand n'avait alors que 24 ans.

La suite de l'histoire de la Fonderie de Plessisville est intimement liée à la vie de M. Forand. C'est lui qui a monté presque de toutes pièces cette industrie dont se glorifie à juste titre, non seulement Plessisville, mais toute notre province et le monde industriel canadien.



La fonderie de Plessisville avant 1913.

En 1913, à peine deux ans après l'arrivée de M. J.A. Forand comme gérant de la fonderie, la compagnie compte alors environ 60 employés dans ses ateliers. Le 15 mai de cette même année, l'atelier principal est de nouveau rasé par les flammes. La situation financière devint donc très difficile, mais les directeurs de la compagnie et les citoyens de Plessisville ne se laissèrent pas découragés, et ceux-ci souscrivirent \$18,000. en capital-actions. La compagnie décida donc de reconstruire tous ses ateliers sur la rue St-Paul, (site actuel) près de la voie ferrée, et ce pour économiser au point de vue du transport.

Elle prépare pour l'après-guerre dès 1915, des machines agricoles nouvelles, telles que: batteuses à grain, cribles pour grains de semences, wagons de ferme, moulanges à grain, hache-légumes, distributeurs d'engrais, moteurs à gazoline, bancs de scie etc... Elle marque un admirable succès dans cette ligne jusqu'au krach de 1921. C'est à cette époque, 1913, que pour améliorer la production et le service, on procéda à l'ouverture d'un bureau de dessin.

En 1923, un bureau de vente est ouvert à Montréal. On se lance aussi dans une autre entreprise: la fabrication des transmissions pour élévateurs à grains. Cela amena le développement d'une ligne complète d'appareils de transmission mécanique de pouvoir et d'appareils de manutention comprenant: réducteurs de vitesse, convoyeurs à courroie, élévateurs à godets, alimentateurs etc..., dont les principaux usagers sont les moulins à pulpe, les mines, les industries chimiques et textiles.



Les bureaux de la Forano



Lucienne Houde (Mme Lindor Belleville) est la secrétaire de M. J.A. Forand.



CADEAUX

Tél.: (819) 362-7878



ACCESSOIRES ELECTRIQUES

PEINTURES



SPORTS

1823 St-Calixte  
PLESSISVILLE, Qué.  
G6L 1R7

RICHARD FORAND  
PRESIDENT

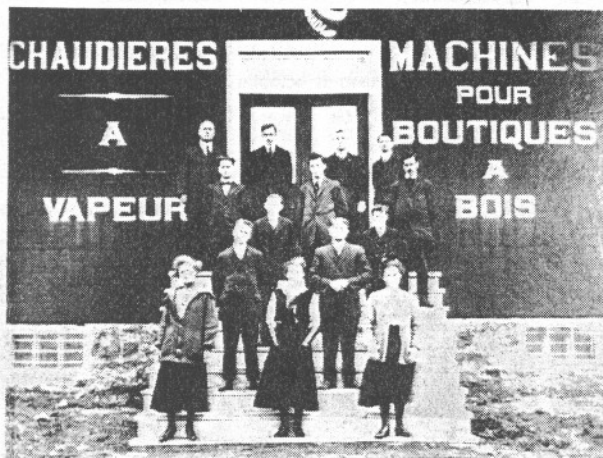
Abstinent  
"Je veux faire rayonner la Joie de Vivre".



Jacques Gagnon  
Président  
362-3451

Presbytère St-Calixte: 362-7318

Presbytère Fatima: 362-7252



Des employés de bureaux de la Forano. De gauche à droite,

1er rang: Yvonne Hamel, Annette Houde, Lucienne Houde.

2ème rang: Antonio Boulanger, Aimé Gosselin.

3ème rang: Michel Lehoux, Emery Tardif.

4ème rang: Albert Houde, J.A. Forand, P.I. Magnan.

5ème rang: Aimé Houde, J.P. Couture, Adélarde Grégoire, J.C. Samson.

En 1925, les produits sont alors présentés sous le nom de "Forano". 1930 fait époque à la Fonderie de Plessisville; elle obtient le contrat pour la fabrication de tout le matériel requis pour les élévateurs de Kingston, Ontario, au montant de \$125,000. L'année suivante, elle fabrique toute la machinerie requise pour les élévateurs à grain de Churchill, Manitoba, au montant de \$227,000. C'est en 1930 que débuta aussi la fabrication de grosses scies à ruban. Les réducteurs de vitesse avec engrenages à chevrons, selon le procédé "Sykes" furent les premiers appareils du genre au Canada. La compagnie accepte aussi la fabrication de machines spéciales, selon la demande des clients.

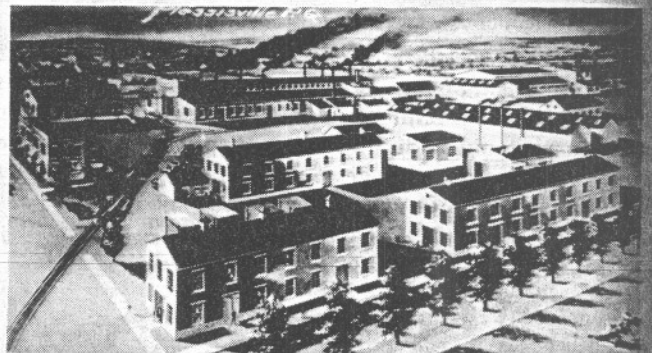


La fonderie avait un champs d'activité très élaboré; on fabriquait des bouilloires de fonte d'utilités domestiques aux bouilloires de sucrerie.



Noces d'or de M.Mme J.A. Forand.

En 1931, le gouvernement provincial ayant un programme de voirie, Forano décide de prendre sa part dans ce domaine. La fabrication consiste en machinerie lourde soit: usines mobiles pour le concassage et le tamisage du gravier, concasseurs à mâchoires et à rouleaux pour la pierre, tamis vibrants et rotatifs, chargeuses mécaniques, niveleuses, convoyeurs mobiles et stationnaire. La compagnie fut aussi l'une des premières au Canada dans la fabrication de poulies rainurées pour les courroies en "V".



La Fonderie de Plessisville en 1935.

Durant la guerre, la compagnie tentait encore une nouvelle expérience. Des premiers essais dans la culture du lin avaient donné de beaux résultats. La Fonderie prenait l'initiative de fabriquer des machines pour l'arrachage et le traitement de cette matière textile, d'après l'invention de M. Soenens.

En 1945, la compagnie adopte le nom de Forano Ltée en remplacement de "La Fonderie de Plessisville" ou "The Plessisville Foundry".

C'est en 1950, qu'on abandonne la fabrication des machines agricoles. Seule la vente de ces appareils demeure avec des succursales à Moncton N.B. et à Woodstock, Ontario.

En 1963, on construit un édifice rue St-Anne, devant servir uniquement au marché de machines agricoles et le 1er juin 1982, Forano AG devint une compagnie autonome ne faisant plus partie de Forano Inc. En 1984, cette compagnie fut vendue à des intérêts particuliers.

En 1954, Forano devient représentante exclusive pour l'Est du Canada, de l'écorceur "Cambio". Ce fut un succès pour le département scierie.

Les ateliers et bureaux modernes qui logent toutes les facilités à Plessisville, couvrent une surface d'environ 450,000 pieds carrés, sur un terrain de plus de 35 acres. Les dix succursales situées au Québec, en Ontario, en Colombie Britannique, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse totalisaient environ 100,000 pieds carrés. Toutefois, ces succursales, à l'exception de Montréal, furent entièrement fermées au cours des dernières années.

En 1963, la Société Générale de Financement acquiert 68% du capital-actions de la compagnie Forano. M. Paul-M. Forand en sera le directeur-gérant de 1963 à 1975.

À cette même époque, Forano s'engage dans la fabrication de machines pour l'industrie forestière soit: les abatteuses-empileuses, les ébrancheuses-tronçonneuses, etc...

En 1965, le contrôle de la compagnie Forano passe aux mains de Marine Industries de Sorel, lorsque celle-ci est acquise partiellement par la S.G.F. Mais celle-ci rachète le 28 juin 1974, Marine Industries, le contrôle de la Forano et la balance du capital-actions encore aux mains de particuliers.

M. Jacques Sincennes devient directeur-gérant de 1975 à 1977. Il est remplacé par M. Jacques Villeneuve de 1977 à 1981.

En 1979, la compagnie Forano fait l'acquisition des Industries Tanguay du Lac St-Jean. Mais depuis, cette industrie est redevenue propriété de la Société Générale de Financement.

M. Gilles Lachance est nommé directeur-gérant de 1981 à 1983, et depuis 1983, c'est M. Jean Rivet qui occupe ce poste.

#### Quelques statistiques d'effectif des employés

En 1953 Forano comptait environ 335 employés, usine et bureaux, Plessisville

En 1958 Forano comptait environ 385 employés, usine et bureaux, Plessisville

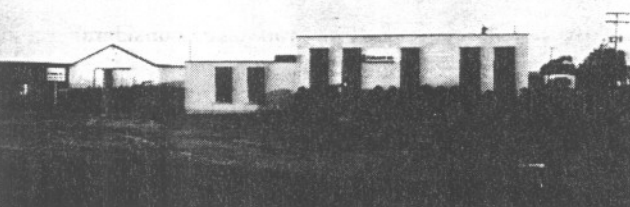
En 1963 Forano comptait environ 485 employés, usine et bureaux, Plessisville

En 1968 Forano comptait environ 620 employés, usine et bureaux, Plessisville

En 1973 Forano comptait environ 750 employés, usine et bureaux, Plessisville



Photo de la Forano prise de la rue St-Jean en 1977. La bâtisse en haut au centre de la photo fut démantagée de la rue de la Fonderie.



Forano AG (Agricole)

Pour ce qui est du marché étranger, on peut dire que l'implantation commerciale de Forano à l'étranger se concrétise chaque jour. Elle est déjà représentée aux Etats-Unis ainsi que dans plusieurs autres pays par des agents accrédités qui assurent la promotion et le service de ses produits.

Le nom de Forano est bien implanté en Argentine, au Chili, au Honduras, au Mexique, en Afrique, en Malaisie et en Europe.



Arrangements floraux pour toutes occasions

\*Galeries de l'Érable - 1971 Bilodeau - Plessisville, Qué.  
819-362-8285



TEL.: (819) 362-6125

**BOUTIQUE**  
**NIKO**

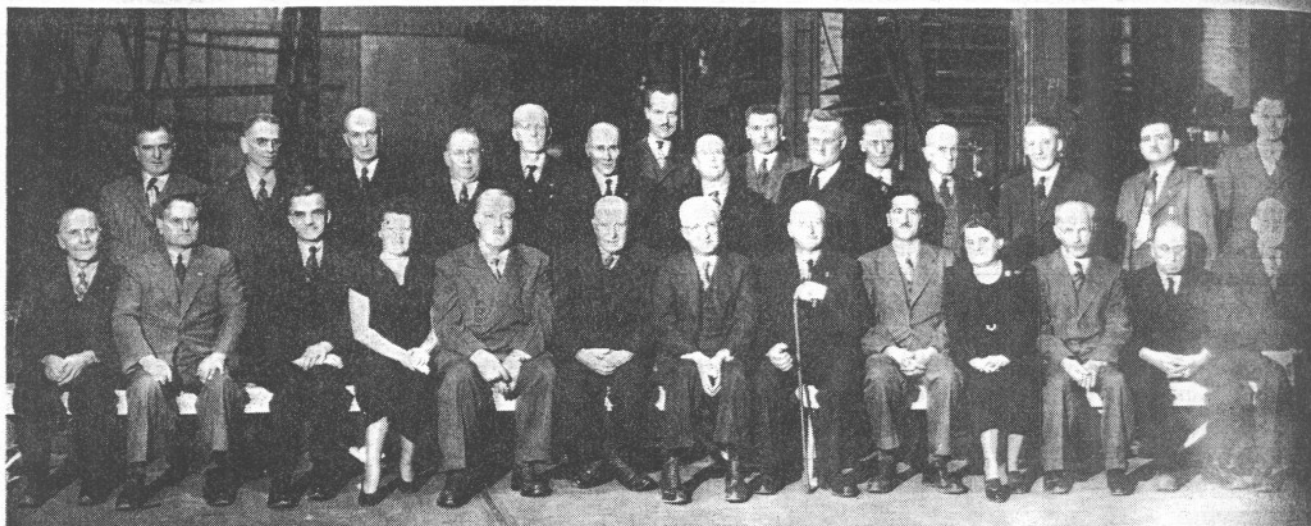
MODE FEMININE

GALERIES DE L'ÉRABLE

1971, rue BILODEAU  
PLESSISVILLE, Qué.

Aujourd'hui (1984) Forano, malgré de nombreuses difficultés dues en grande partie à la crise économique des années 1980, compte encore environ 650 employés (incluant liste de rappel) dans ses usines et bureaux de Plessisville et Montréal.

S'ils revenaient, nos pionniers-fondateurs de la Fonderie de Plessisville pourraient être fiers des cent onze années d'existence de cette importante industrie de Plessisville.



1er club 25 ans de Forano en décembre 1948. En avant de g. à d.: Omer St-Pierre, J.-Aimé Gosselin, Jean-Baptiste Boisvert, Marie-Jeanne Tourigny, Emile Larochelle, Alfred Delisle, J.A. Forand, Joseph Laliberté, Paul-Marcel Forand, Georgiana Boulé, Georges Martineau, Adélarde Simoneau, Joseph Boulanger.

En arrière, de g. à d.: Maurice Mercier, Emile Turgeon, Joseph Dubois, Antonio Racine, Alphonse Turgeon, Georges Poirier, Jean-Paul Côté, Jos. Delafontaine, Georges Bilocq, Donat Bouffard, Ernest Provencher, Edgar Collin, Robert Bélisle, J. Aimé Genest, Georges Côté.

### Autres fonderies

La première fonderie établie dans les Bois-Francs le fut par les frères Painchaud, dans le 11e rang de Somerset Sud, vers 1860. On y fabriquait des charrues, herses, moulins à battre, etc...

Elle fut transformée plus tard en manufacture de moyeux de roues de bois. Elle était assez considérable qu'on expédiait la marchandise par chars entiers.

Elle fut transportée au village, coin des rues Savoie et St-Laurent.

Un incendie la détruisit en 1905.

C'est au mois de juin 1898, que la maison Savoie-Guay fut fondée. Son fondateur fut M. F.T. Savoie, député du comté de Mégantic à Ottawa. On y fabrique des générateurs à gaz acétylène, moteurs à gazoline, appareils de fromageries et beurreries, arrache-souches l'Invincible, etc... On se sert du gaz pour faire fonctionner toutes les machines que nous voyons dans les vastes usines. La fabrication du gaz se fait dans l'usine même et sert à faire mouvoir les machineries et à fournir l'éclairage. Faillite en 1928.

### Fabrique d'allumettes

Les premières allumettes qu'on appelait "Allumettes Souffrées" pour remplacer les allumettes de cèdre qu'on allumait au feu du poêle, et le "Batte-Feu" qui comprenait une pierre à feu, un morceau d'acier et un morceau de "tondre".

Elles étaient en petits blocs de bois de pin, de 1 pouce carré, fendillées et trempées dans du soufre et du phosphore.

Le fabricant était M. Napoléon Bélanger, situé au No 115 rue St-Calixte.

Vers 1875, il fournissait les allumettes à toute la région des "Bois-Francs".



# Corporation Municipale de Halifax-Sud



Heureux de nous joindre à vous Plessisville  
pour faire revivre de si beaux souvenirs  
à l'occasion de votre 150e anniversaire.  
Meilleurs vœux de fraternité  
et de prospérité.



Premier plan: Pro maire Mme Renelle Blondeau  
Maire M. Hector Croteau

Second plan: M. Magella Lafleur      conseiller  
M. Jules Tanguay      conseiller  
M. Frédéric Gariépy      sec.-trés.  
M. Eugène Simoneau      conseiller  
M. Roland Mercier      conseiller  
M. Marcel Fréchette      conseiller

**COMPRÉHENSION DU TEMPS HISTORIQUE**

N.B. **Génération** = 25 ans de décalage

Nous vous invitons à répondre aux questions suivantes. Chaque personne doit répondre en se rapportant au temps où elle était âgée de 10 ans.

Il serait intéressant que des personnes de générations différentes répondent à ce questionnaire en respectant la condition présentée dans le paragraphe précédent.

Lorsqu'on a terminé le travail, il s'agit de comparer les réponses. On s'apercevra vite qu'il s'est passé quelque chose à travers les ans.

Au travail! Tout en espérant que vous trouverez de l'agrément à revivre par la pensée quelques années de votre jeunesse...

SIGNATURE: .....

Indiquez l'année où vous aviez cet âge: .....

**ENQUÊTE EN HISTOIRE**

1. Nom de la localité où vous viviez à cet âge? .....

2. Nombre d'enfants dans la famille quand vous aviez cet âge? .....

3. Quel est le métier de votre père? .....

4. Votre mère travaille-t-elle à l'extérieur? .....

5. En cas de maladie, quelles possibilités s'offrent à vous?

a) un médecin de famille?

b) un hôpital?

Oui ou Non .....

-Donnez le nom? .....

-Donnez-en la distance? .....

c) service à domicile?

Oui ou Non .....

d) remèdes?

-Où se les procurait-on? .....

6. Dans quel genre de maison logez-vous?

a) maison paternelle. Oui ou Non .....

b) les grands-parents habitent-ils avec vous? Oui ou Non .....

c) nombre d'appartements? .....

d) avez-vous ces commodités? Expliquez.

Laveuse .....

Sècheuse .....

Genre de chauffage .....

Eclairage .....

Eau courante .....

Douche .....

Bain .....

Congélateur .....

Eau chaude .....

Matelas .....

e) la maison est-elle fabriquée en:

Briques .....

Pierres .....

Bois .....

Autres (expliquez) .....

f) la maison avait-elle un sous-sol ou une cave? Expliquez? .....

### 7. Vêtements

a) la mode change-t-elle souvent? Oui ou Non .....

b) le tissu le plus employé .....

c) les jeans existent-ils? Oui ou Non .....

d) existe-t-il des magasins qui vendaient seulement que des vêtements comme aujourd'hui? Oui ou Non .....

e) faites-vous appel aux catalogues? Oui ou Non .....

f) vêtements les plus populaires pour les garçons. Enumérez-les? .....

g) vêtements les plus populaires pour les filles. Enumérez-les? .....

h) quels sont les vêtements confectionnés à la maison? .....

### 8. Religion

a) combien de messes par dimanche .....

b) combien de messes les jours de semaine? .....

c) le coût d'une place de banc? .....

d) combien y a-t-il de paroissiens? Mettre un X face à la réponse la plus juste.

1 à 100 .....

100 à 500 .....

500 à 1000 .....

1000 et plus .....

e) y a-t-il beaucoup de gens qui n'assistent pas à la messe? Pourquoi? .....

**Unitol**  
**MATERIAUX A. DROLET Inc.**  
J.L. Dubois, prés.  
Adrien Drolet, sec.  
1975, Av. Bélanger  
Plessisville  
G6L 2G5  
(819) 362-6391



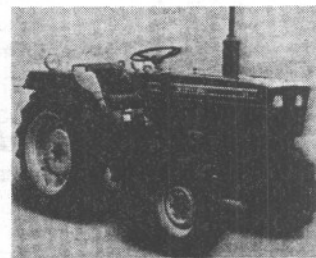
#### CLAUDE PINETTE & FILS

1399 St-Louis  
Plessisville, P.Q.  
G6L 2M7

819-362-3141

ou

819-362-8366



9. Société

- a) quelles sont les rencontres de groupes les plus courantes? .....
- .....
- .....

10. Nourriture

- a) où se procure-t-on la nourriture? .....
- b) quel genre de nourriture? .....
- .....
- c) les magasins à chaîne existent-ils? .....
- d) utilise-t-on beaucoup les boîtes de conserves? .....
- .....

11. Education

La différence est très grande en éducation. Nous aimerions que vous nous disiez:

- a) où vous alliez à l'école? .....
- b) les cours qu'on y donnait? .....
- .....
- c) le nombre de classes dans l'école? .....
- d) le nombre d'élèves environ? .....
- e) y a-t-il plusieurs niveaux dans la même classe? (Ex. 1ère, 2ème, 3ème, 4ème année) .....
- f) les manuels scolaires étaient-ils fournis par la Commission Scolaire? .....
- .....
- g) nommez les trois principaux manuels scolaires? .....
- .....

12. Transports et Communications

- a) quels sont les principaux moyens de transport? .....
- .....
- b) quel genre de T.V. avez-vous? .....
- c) le téléphone appartenait-il à la Compagnie Bell Téléphone? .....
- d) le téléphone a-t-il un cadran chiffré? .....
- e) la marche à pied a-t-elle une grande importance? .....
- f) possédez-vous un radio? Si oui, de quelle marque? .....
- g) possédez-vous un tourne-disques ou grammophone? .....



**Merцерie Jonathan**

VETEMENTS POUR HOMMES et JEUNES GENS

1971 BILODEAU  
PLESSISVILLE, QUE.  
G6L 3J1

TÉL. : (819) 362-6220  
GALERIES DE L'ÉRABLE

GAËTAN GOSSELIN,  
Gérant

**CLUB JEUNESSE**  **CLUB VOYAGES**  
VOYAGES MERISOL INC.

1971 Bilodeau, Plessisville, P.Q. - G6L 3J1 - Tél.: (819) 362-3235  
Les Galeries de l'Érable

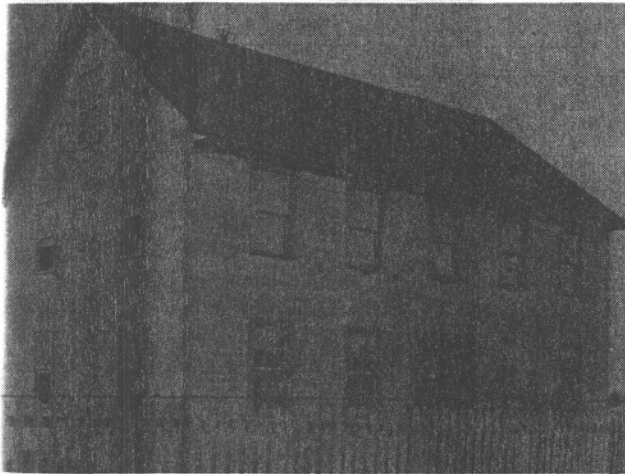
Agence de voyages accréditée IATA et ATC  
Membre ACTA - AAVQ et BCEI  
Dé détenteur d'un permis du Québec

- h) quelle est la forme des disques? .....
- i) donnez trois titres de chansons populaires de l'époque? .....
- .....
- j) donnez les noms de 2 chanteurs qui ont charmé votre jeunesse? ....
- .....

13. Aujourd'hui

a) avez-vous conservé ces objets antiques chez vous? Complétez la liste s'il y a lieu.

Noms	Oui	Non
cadres	.....	.....
horloges	.....	.....
grammophone	.....	.....
radio	.....	.....
rouet	.....	.....
jouets de votre enfance	.....	.....
linge	.....	.....
métier à tisser	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....



Industrie Jean-Baptiste Tardif.

### L'industrie Jean-Baptiste Tardif

#### Moulins à battre

Au début des années 1880, Jean-Baptiste Tardif établit une industrie pour fabrication de moulins à battre "horse-power", de cribles à grains, et de scies-rondes pour débiter le bois. C'était le début. Son industrie alors naissante devait subir l'épreuve de l'incendie totale, y compris sa maison, lors du "Grand Feu" en 1885.

Il était quasi ruiné, mais il fit preuve d'un courage et d'une ténacité remarquables. Il finança à nouveau la reconstruction et recommença à produire. Il fabriqua les mêmes équipements en les améliorant au cours des années. Ses produits devinrent très connus et réputés par leur qualité et leur efficacité. Il employait environ 20 hommes et fabriquait à l'année longue.

AGENT LOTO QUEBEC



GALERIES DE L'ERABLE  
PLESSISVILLE

362-6948

### Tabagie du Centre Est.

FINITION DE FILMS  
REVUES, JOURNAUX, ETC.

Galeries de l'Erable  
1971 Bilodeau  
Plessisville, Qué.

Gaston Mailhiot  
Tel.: 362-6436

Quelques temps plus tard, à la fin des années 1880, il devait subir une deuxième perte totale par l'incendie. Ne se décourageant pas, il reconstruisit. Il augmenta même sa production à cause de la progression des ventes. Ses produits étaient connus dans un rayon assez vaste dans les comtés de Lotbinière, Beauce, Nicolet, Arthabaska, etc...

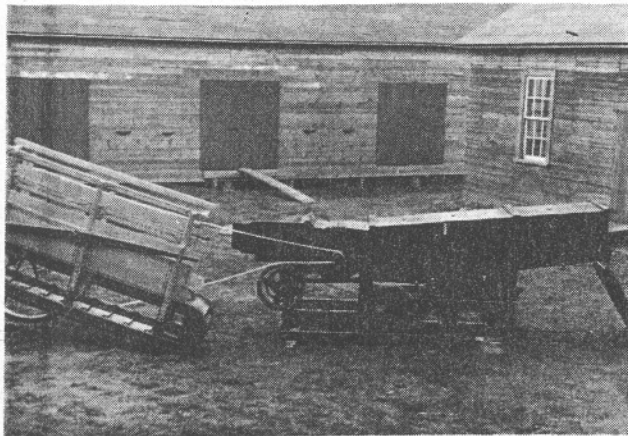
Les années passèrent et les progrès de cette industrie avaient atteint une situation enviable et confortable. En 1914, Jean-Baptiste Tardif, alors atteint d'une maladie qui devait le conduire à sa mort, vendit ses lignes de production à la "Fonderie de Plessisville".

Il décéda le 29 avril 1917, à l'âge de 69 ans.

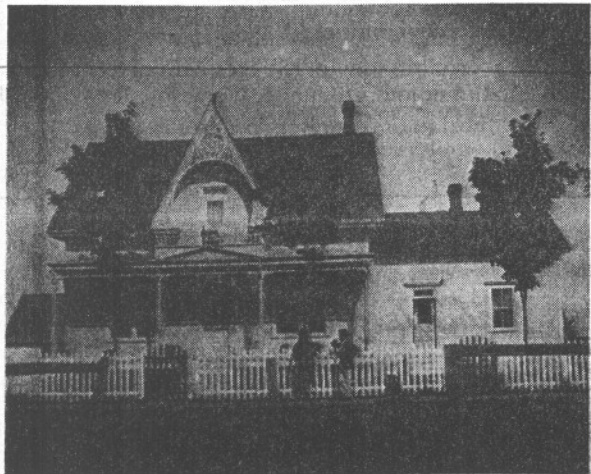


À l'avant, M. Jean-Baptiste Tardif.

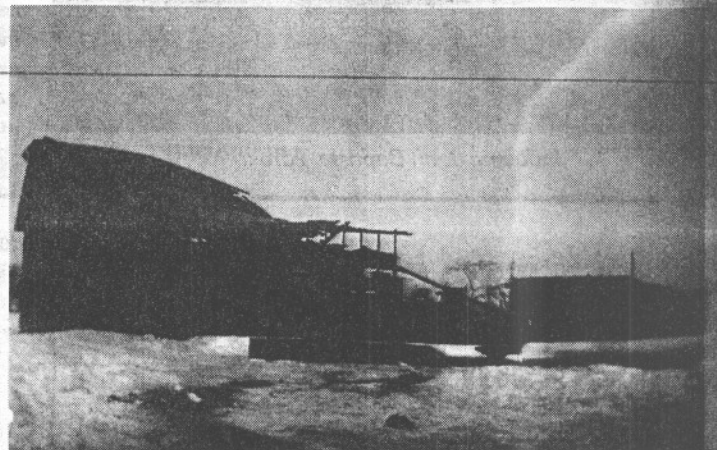
## Industrie Jean-Baptiste Tardif



M. Théodore Fortier transporte un moulin à battre qui sera expédié à l'acheteur par chemin de fer.



Demeure de J.-B. Tardif, rue St-Calixte où passe présentement la rue Tardif.



26 janvier 1923.

### Briquetterie

Le 10 mai 1880, Joseph Verrier et Zotique Germain formaient une société pour fabriquer de la brique.

## Voici le contrat d'association entre MM. Verrier et Germain pour l'exploitation d'une manufacture de briques

10 MAI 1880

No. 6 382 Société entre Joseph Verrier et Zotique Germain.

Par devant le Notaire Public pour la Province de Québec, résident au Village de Plessisville de Somerset, District d'Arthabaska, soussigné.

Furent présents Sieur Zotique Germain, cultivateur demeurant en la paroisse St-Calixte de Somerset d'une part.

Et le Sieur Joseph Verrier journaliste résident à St François de la Beauce, comté de Beauce, d'autre part.

Lesquels ont fait par ces présentes entr'eux les conventions d'une société en nom collectif comme suit, savoir:

1. Les comparants se sont associés pour fabriquer de la brique et tout ce qui concerne cette fabrique.
2. Que la société à cet effet n'existe que de la date de ce jour.
3. La dite société est formée pour un temps indéfini, c'est-à-dire jusqu'au bon plaisir des dits associés mais encore pourra être dissoute en tout temps par l'un des dits associés en par lui donnant à l'autre avis six mois d'avance.
4. Que le siège des affaires est fixé dans la paroisse de St-Calixte de Somerset sur le terrain du Sieur Jules Dufour sur le lot Numéro vingt huit dans le septième rang de Somerset, à l'endroit fixé entre lui dit Jules Dufour et le dit Zotique Germain et le dit Joseph Verrier suivant acte sous seing privé fait entr'eux.
5. Le nom social de la dite société sera sous le nom et raison de Zotique Germain et Joseph Verrier.
6. Les deux associés seront également chargés de l'administration des affaires de la dite Société, chacun d'eux pouvant agir séparément, et ce que l'un fera pour les affaires de la Société obligera l'autre.
7. Les matériaux qu'il y a et qui sont nécessaires pour construire les machineries servant à faire la brique feront partie de la dite Société.
8. Chacun des dits associés fournira également à la dite Société son temps et son industrie.
9. Les associés seront intéressés chacun pour moitié dans les profits et les pertes.

Car ainsi OC.

Fait et passé au dit Village de Plessisville de Somerset, Etude d'O. Cormier, Notaire soussigné, le dix de mai avant midi, mil huit cent quatre-vingt, sous le numéro six mille trois cent quatre-vingt-deux, et a le dit Germain signé avec nous Notaire, ayant le dit Verrier déclaré ne savoir signer de ce enquis après lecture faite.

Zotique Germain  
sa  
Joseph X Verrier  
marque

O. Cormier N.P.

Le siège des affaires était dans la paroisse de St-Calixte de Somerset, sur le terrain du Sieur Jules Dufour sur le lot numéro 28 dans le 7e rang.

Vers 1886, une briquetterie fut établie par Charles Landry, dans le 7e rang, à l'Est du réservoir de l'aqueduc (aujourd'hui la ferme de M. Jam). Le 8 mars 1890, devant le notaire F. De Guise, un marché fut passé pour la fabrication de briques entre Charles Landry et Sylvio Gravel du village de Plessisville.

## Contrat de fabrication de 400 000 briques

8 MARS 1890

No. 2 080 Marché pour la fabrication de briques, entre Charles Landry, cultivateur, et Sylvio Gravel, mouleur.

Par devant Mtre F. DeGuise, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant au village de Plessisville,

comté de Mégantic, soussigné.

Furent présents M. Charles Landry, cultivateur, d'une part et M. Sylvio Gravel, mouleur, d'autre part, tous deux du village de Plessisville, lesquels ont fait et arrêté les marchés et conventions ci-après, c'est à savoir:

le dit Sylvio Gravel, d'une part, s'oblige de faire, fabriquer, mouler, cuire et en un mot compléter la quantité de quatre cent mille de briques, sur laquelle il y aura les deux tiers de briques à lambris, de première qualité et l'autre tiers de briques communes, pour et au compte du dit Sieur Landry, et ce pendant la saison prochaine. La terre sera prise sur la propriété du dit Sieur Landry, et où elle sera prise, elle sera enlevée jusqu'au fond.

L'ouvrage sera fait avec diligence et promptitude et ce, sous toute garantie de sa part, et à peine de tous dépens.

La présente obligation est faite en faveur du dit Charles Landry, qui l'accepte et qui s'oblige payer au dit Sieur Gravel, la somme de deux piastres par mille, payable après la cuisson de chaque telle quantité. Il s'oblige encore à fournir tous les matériaux (un cheval, outils et instruments) nécessaires et à l'usage d'une briquetterie ordinaire.

Dans le cas où le dit entrepreneur manquerait de cuire suffisamment la brique dans un ou plusieurs fourneaux, alors et dans ce cas, il sera obligé de la recuire à ses frais et dépens et sans préjudice au dit Landry.

Tel a été convenu.

Fait et passé au dit village de Plessisville, étude du notaire soussigné, sous le numéro deux mille quatre-vingt de ses minutes, le huit de mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

Requis de signer, le Sieur Gravel a déclaré ne le savoir, le Sieur Landry l'a fait. Lecture faite.

Charles Landry

X

F. DeGuise, N.P.

Sylvio Gravel s'oblige de faire, fabriquer, mouler, cuire et compléter la quantité de quatre-cent mille briques, dont deux tiers de briques à lambris de première qualité et l'autre tiers de briques communes pour le Sieur Landry. La terre sera prise sur le terrain du Sieur Landry et sera enlevée jusqu'au fond.

Charles Landry s'oblige à payer au Sieur Gravel la somme de deux piastres par mille, payable après la cuisson de chaque telle quantité.

Dans le cas où l'entrepreneur manquerait de cuire suffisamment la brique, il sera obligé de la recuire à ses dépens.

En 1900, M. Napoléon Bélanger en devint le propriétaire et le dernier fourneau fut fait en 1913. La balance de cette brique fut vendue à la Cie Savoie-Guay pour la construction des obus. La commande était de 300,000 briques.

## La Compagnie Savoie-Guay

En 1898, M. F.T. Savoie décide de fonder une nouvelle industrie à Plessisville. On y fabriquera des appareils rendant inoffensive l'emploi de la lumière acétylène (produit tout nouveau à l'époque).

M. Savoie s'était associé à M. J.F. Guay de Québec pour mettre sur le marché ce générateur à gaz acétylène.

En avril 1898, l'usine ouvre ses portes et 5 employés y travaillent. Au mois d'août, le nombre d'employés passe à onze. Le progrès de cette compagnie à fonds social dont le capital est de \$550,000., oblige les propriétaires à bâtir près de la gare de Somerset, une nouvelle usine où seront fabriqués les appareils à gaz acétylène et des engins à gazoline. Une parcelle de terrain avait été achetée à cet effet à la Compagnie du Grand-Tronc (chemin de fer) près de la station.

Honorable F.T. Savoie, conseiller législatif et homme d'affaires de Plessisville.



Les sept bâtisses représentaient une superficie totale de 751 pieds de longueur et de 370 pieds de largeur. L'édifice à bureaux est construit en deux étages et mesure 30 X 60 pi. Un entrepôt de 135' X 40', la boutique des machines de 186' X 60', la fonderie de 100' X 50', la bâtisse du pouvoir de 40' X 100', les hangars à charbon, fonte, sable, etc. qui ont 200' X 30' et la bâtisse aux modèles (3 étages de haut) mesure 60' X 30' complètent le complexe industriel de la Savoie-Guay.

Dans l'édifice à bureaux, toutes les pièces sont décorées avec luxe et confort. On y voit les bureaux du président M. F.-T. Savoie, du directeur-gérant, M. F.-C.-F. Gosselin, du secrétaire, M. J.-P. Savoie, du comptable, R. Laliberté, de l'expéditeur, E.-H. Simoneau, de l'ingénieur en chef, M. Alfred Vontobel, des quatre voyageurs de la maison: MM. Houde, Héon, Lefebvre et Savoie et plusieurs autres bureaux pour le personnel.

Le fondateur, M. F.-T. Savoie est un industriel entreprenant qui avait participé à la fondation de la Fonderie de Plessisville. En 1911, la Savoie-Guay compte 75 employés et parfois le nombre est porté à 100. Le chiffre du salaire payé s'élève à \$1000. par semaine.

Tous les départements de l'entreprise sont très modernes, la fabrication est produite de façon économique et les travaux y sont de la plus grande précision. On y remarque un ordre parfait dans l'usine. Les ouvriers se servent de l'expression bien française pour dénommer chaque pièce de fabrication car M. Savoie est très méticuleux sur ce point.

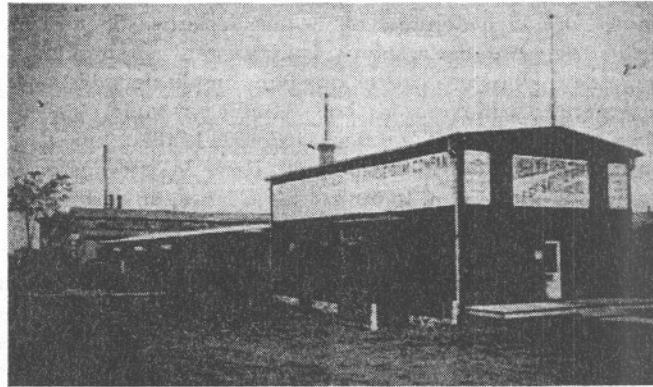
On se sert du gaz pour faire fonctionner toutes les machines dans les vastes locaux de l'usine. La fabrication du gaz se fait dans l'usine et sert à faire mouvoir les machines et à fournir l'éclairage.

Les immenses chaudières contiennent deux tonnes entières de charbon qui brûlent en même temps.

Le haut fourneau est l'appareil dans lequel on traite du minerai de fer appelé fonte. Cet appareil se compose d'une grande cavité constituée par deux tonnes de cônes réunis par leurs bases et qui occupent une position verticale. La partie supérieure, ou gueulard, est celle par laquelle on introduit dans le haut fourneau le charbon, le minerai et les fondants en répartissant le tout par des couches successives et alternantes. Les diverses parties de la cavité du haut fourneau ont des noms spéciaux suivant la position que chacun d'elles occupe: la cuve, le ventre, l'étagage, l'ouvrage, la tuyère qui font pénétrer le vent à l'intérieur du fourneau.

La partie la plus intéressante est la petite base du tronc du cône inférieur qu'on appelle le creuset. C'est dans celui-ci que se réunissent les produits de la fusion du minerai (la fonte liquide). Au-dessus de la quête surnagent les scories ou laitier. Vers le fond du creuset existe le trou de coulée, orifice aménagé dans la maçonnerie du haut fourneau et que l'on bouche au moyen d'un tampon d'argile jusqu'au moment de la coulée de la fonte.

Les ouvriers, après avoir reçu leur plat de fonte liquide, viennent la déverser dans les moules. Le moulage s'exécute en faisant usage d'un mélange homogène de sable silicieux, d'argile et de poussière de coke ou de charbon de bois, le tout imprégné d'une quantité suffisante pour qu'il soit possible de faire une boule en pétrissant le mélange mais sans que les mains ne soient mouillées. Le sable de la fonderie ainsi préparé sert à établir les moules dans lesquels on coule la fonte ou le métal en fusion.



Fonderie Savoie-Guay  
en 1941.

## MODE INTERNATIONALE

Galleries de l'Erable  
1971 Bilodeau, Plessisville, G6L 3J1  
Tél.: 362-6622

## CHEZ PEPERE "O" NID

MARTIN LALIBERTÉ, PROP.  
Charcuterie - Fromagerie - Confiserie

 Les Galeries  
de l'Erable



1971, Bilodeau  
Plessisville, Qué. G6L 3J1  
(819) 362-2726

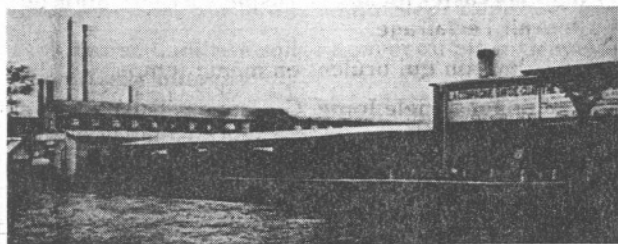
Il existe trois sortes de moulage: le moulage à découvert que l'on emploie sur une partie des faces de la pièce à mouler, doit être identique au modèle; les autres faces pouvant être plus ou moins brutes. Le moulage en chassis est le plus fréquemment employé. Dans ce genre de moulage, on emploie des chassis ou cadres en fonte de forme rectangulaire. Dans ces cadres que l'on remplit de sable de fonderie, se placent les modèles autour desquels on tasse fortement le sable pour qu'il ne s'éboule pas quand on retire les modèles. Ces chassis se superposent; chacun d'eux constituant en creux une des parties de la pièce que l'on veut fondre. Le moulage en coquille consiste à couler le métal, non plus dans le sable, mais dans des moules en fonte, afin d'obtenir une sorte de trempe superficielle qui augmente notamment la dureté de la fonte ainsi obtenue.

Il est intéressant de voir les ouvriers recevoir du haut fourneau, la fonte liquide dans des récipients en fonte pour aller la verser ensuite dans les moules. Les modèles en bois dont on se sert pour faire le moule sont tellement divers et nombreux à la fonderie Savoie-Guay, que la bâtisse qui les renferme est à trois étages et mesure 60' x 30'. Inutile d'ajouter que le gérant de cette bâtisse connaît chaque pièce couramment et il faut de plus qu'il pose ses patrons dans un ordre parfait car il y en a des milliers et de toutes dimensions.

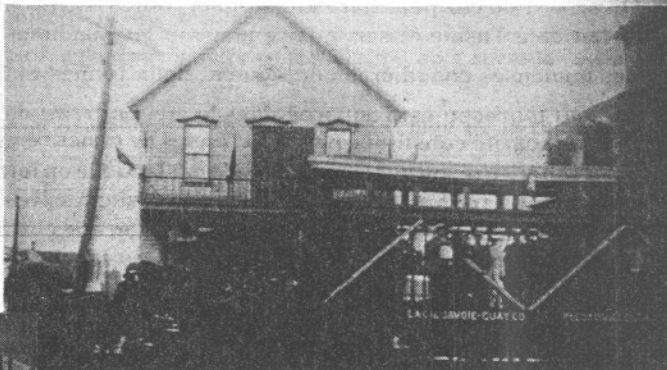
Après que les pièces sont coulées, elles passent sous les machines les plus diverses: les perceurs, les coupeurs, les scies à fer et à acier. Enfin, tout un outillage des plus modernes qui grâce aux découvertes les plus récentes de cette fonderie, l'ouvrier n'a plus qu'à lever un bras, ou presser une palette pour faire fonctionner des machines qui lèvent des blocs de fonte de plusieurs tonnes. On y travaille aussi l'acier, le cuivre, le fer. Les pièces les plus lourdes sont transportées d'un endroit à un autre grâce à des grues mécaniques qu'un enfant pourrait faire mouvoir avec la plus grande facilité.

Au milieu de tout ce travail et ce nombre innombrable de machines, il faut que chacun connaisse son métier pour éviter les accidents qui sont en l'occurrence assez rares.

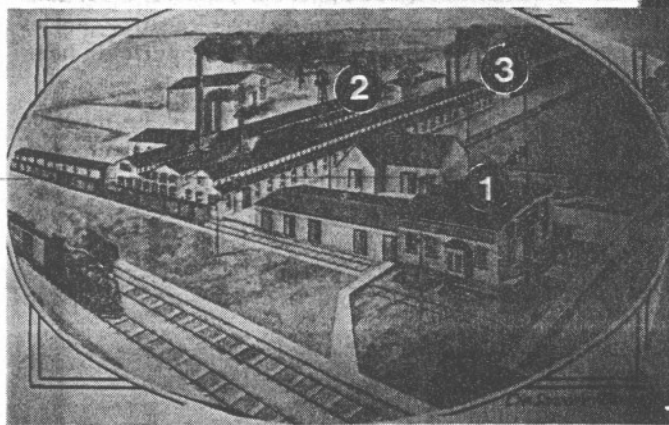
## Savoie-Guay



Autre aperçu de la Savoie-Guay.



Char allégorique de la fonderie Savoie-Guay de Plessisville Station, circulant sur la rue St-Calixte (entre 1900 et 1910). La maison, en arrière-plan, fut déménagée sur la rue St-Louis. Cette bâtisse devint le magasin P.A. Painchaud.



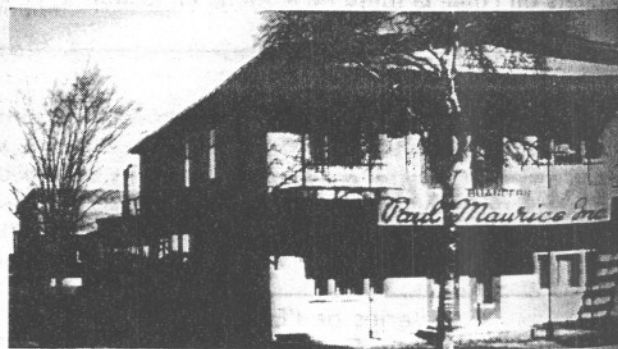
La Fonderie Savoie-Guay en 1922. La rue face au drapeau est la rue St-Louis.

1- Buanderie Paul-Maurice Inc.

2- Celanese.

1 et 2 sont ou furent installés dans les édifices de la Savoie-Guay.

3- Producteurs de Sucre.



La buanderie Paul Maurice Inc. est établie dans un des locaux de la Savoie-Guay.

La politique commerciale de la Cie Savoie-Guay est de ne jamais manufacturer ou placer sur le marché un article sans l'avoir parfaitement expérimenté.

La compagnie a fabriqué un produit qui a révolutionné la fabrication canadienne. C'est la machine à homogénéiser le lait Laurentia, inventée par un français, M. Gaulin. Cette machine homogénéise le lait au moyen d'une pression de 600 livres au pouce carré, au moment où il est projeté sur une rondelle en agate. Le gouvernement est intéressé par cette machine et on veut implanter partout l'homogénéisation du lait, recommandée par les médecins, afin de réduire considérablement la mortalité infantile, fléau de l'époque.

La compagnie fabriquait aussi le "Silo Perfection". Ce silo avait rencontré l'approbation de la classe agricole, car réunissait toutes les qualités: conservation de l'ensilage en bon état, solidité, durabilité, commodité, etc...

Voici une liste de produits fabriqués par la Compagnie Savoie-Guay de Plessisville: la Catherine de fonte pour les moulins à scier le bois; la machine à bois de fuseau "ricker", améliorée pour débiter le bois de toutes longueurs et de toutes largeurs (maximum: 6 pieds et 4 pouces); la machine à 3 scies à lattes avec rouleaux d'aménagement en avant; machine hydraulique; machine à vapeur; la chaudière horizontale tubulaire "demi-devant"; engins à vapeur connectés ensemble; chaudière locomotive avec engin à côté; demi-devant de chaudière; grille à bois et à bran de scie; banc de scie "superposée towsaw"; allonge de traîneau pour scier du grand bois; rouleau accoteur pour régler l'épaisseur du bois à scier; chien à vis qui s'adapte à tous les mécanismes de scie ronde; godendard à bois de bardeaux; batteur à planches; rabatteuse bouvetueuse "Express"; appareils de toutes dimensions pour traîner des matériaux de toutes sortes; troc de manufactures, perceuses à chaises et autres; mortaiseur au pied; machines à moulures découpées; machines à tenons; table de scie; moteurs à gazoline; articles de fromageries et beurreries; générateurs à gaz acétylène, arbres de couche, supports, paliers, poulins en fonte et en bois, pompes Buck, toutes les espèces de machines pour moulins à scie. De plus, la Compagnie Savoie-Guay a mis sur le marché de l'Ouest, une charrue automobile. Elle expédie une "charrue Savoie-Guay" en Alberta (Hanna) qui a connu un succès retentissant.

En 1914, la Compagnie Savoie-Guay connaît une grande popularité d'un océan à l'autre. Elle produira également des obus devant servir lors du premier conflit mondial.

En 1928, la faillite oblige les propriétaires de la Savoie-Guay à fermer les portes de l'entreprise.



Les employés de la Compagnie Savoie-Guay qui fabriquait des obus. Photo prise en août 1918.